



Bulletin Officiel

N° 4576 Vendredi 04 Avril 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION
DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 2-3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO - 4

BEST LEASE – AGO - 5

BEST LEASE – AGE - 5

PROJET DE RESOLUTIONS

LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO - 6

INFORMATIONS POST AGO

SIOS-ZITEX 7-11

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM 12-15

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 » 16-21

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 » 22-25

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 26-29

COURBE DES TAUX 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 31-32

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2013

- BEST LEASE

ANNEXE III

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2013

- FCP VALEURS QUIETUDE 2014
- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
- AMEN TRESOR SICAV

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/06/2013

- TUNISAIR

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 23 Avril 2014 à 15 heures à l'Usine des Ciments de Bizerte sise à BAIE DE SEBRA BIZERTE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) **Approbation de la vente :**

- D'un terrain sis à la zone industrielle route de Monastir Sousse
- Des immeubles sis à Ezzahra Tunis.

2) **Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra Bizerte, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le 6 mars 2014 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 Avril 2014 à 10 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de L'entreprise) Rue du Lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2013.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013.
- Lecture du rapport du contrôle Charaique relatif à l'exercice 2013.
- Approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2013 et des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2013.
- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2013.
- Répartition du bénéfice de l'exercice 2013.
- Désignation de nouveaux administrateurs.
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

2013 - AS - 1091

BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 17 Avril 2014 à 12 h au siège de l'Institut Arabe des chefs d'entreprises (La Maison de L'entreprise) Rue du lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification des articles 9 , 11 ,12, 13 , 14 , 15 , 18 , 19, 21 , 23, 31, 34, 44 et 47.
- 2- Ajouter l'article 16 bis aux statuts

2013 - AS - 1092

AVIS DES SOCIETES

مشروع قرارات

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 23 أبريل 2014.

: □□□□□□□□

عملا بأحكام الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية و بمقتضيات الفصل 23 من العقد التأسيسي للشركة و بعد الإطلاع على المذكرة المعدة من طرف مجلس الإدارة حول العقارات المعنية بالبيع والإجراءات التي قامت بها الشركة في الغرض تصادق الجلسة العامة العادية على:
- بيع العمارات الكائنة بالزهراء للعارض المتقدم بأحسن عرض في إطار البتة العمومية شركة المونى العقارية بمبلغ 1.751.000.000 د(مليون وسبعمائة و واحد وخمسون ألف دينار).

- بيع قطعة الأرض والمكتب الإداري المقام فوقها والكائنة بالمنطقة الصناعية طريق المنستير سوسة لمنير بالعيد EBM بمبلغ 1.287.000,000د (مليون و مائتين وسبعة وثمانون ألف دينار).
تمت المصادقة على هذا القرار

: □□□□□□□□

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيّد رجاء بوكسولة عضوة في مجلس إدارة الشركة ممثلة لوزارة الصناعة خلفا للسيّد يوسف الوحيشي للمدة المتبقية لسلفها .
تمت المصادقة على هذا القرار

القرار □□□□□□□□ :

تسند الجلسة العامة العادية تفويضا مطلقا إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر ليقيم بالإيداع و النشر اللازمين.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2014, la Société SIOS-ZITEX publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 93,817 بالمائة

القرار الثاني: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية 2012-2013

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات 2012-2013 المختومة في 30 سبتمبر 2013 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباحا بقيمة 1 383 339 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 93,817 بالمائة

القرار الثالث: المصادقة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2012-2013

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقرير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2012-2013 والتي تبرز أرباحا لحساب المجمع قدرها 1 621 036 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 93,817 بالمائة

القرار الرابع: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2013.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 93,817 بالمائة

- Suite -

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2012-2013

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2012-2013 والبالغة 1 383 339 دينار
كما يلي:

أرباح سنة 2012-2013	1 383 339	دينار
حساب نقل من جديد	0	دينار
الأرباح القابلة للتخصيص	1 383 339	دينار
- يخصم منها الذخر القانوني (في حدود 10 % من رأس المال) * 0	0	دينار
الأرباح القابلة للتوزيع	1 383 339	دينار
- توزيع الأرباح على المساهمين (1,000 دينار للسهم الواحد)	242 500	دينار
- الذخر الخارق للعادة	1 140 839	دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 93,817 بالمائة

* بلغ الذخر القانوني منذ السنة المالية 2007-2008 الحد الأقصى (10 بالمائة من رأس المال)

القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2012 - 2013 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة ب
4000 دينار صافية لكل عضو في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 93,817 بالمائة

القرار السابع: تعيين مراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية تعيين شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة كمراقب لحسابات الشركة
للمدة القانونية التي تنتهي مع انعقاد الجلسة العامة التي ستصادق على حسابات السنة المالية
2015/2016.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 93,817 بالمائة

القرار الثامن: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل
الإجراءات والترتيبات والإشهارات التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -**2 - Le bilan après affectation du résultat comptable :**

SIOS ZITEX
BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013 & 2012
(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2013	30/09/2012
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		9 128 844	7 910 115
Immobilisations incorporelles	3.1	32 398	31 924
Amortissements		32 225	31 924
		172	-
Immobilisations corporelles	3.2	6 124 685	6 023 440
Amortissements		5 136 561	4 993 155
		988 124	1 030 285
Immobilisations financières	3.3	8 575 959	7 420 774
Provisions		435 411	540 844
		8 140 548	6 879 830
Total des actifs non courants		9 128 844	7 910 115
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	365 107	369 041
Provisions		55 233	55 233
		309 874	313 808
Clients et comptes rattachés	3.5	994 679	691 001
Provisions		175 446	175 446
		819 233	515 555
Autres actifs courants	3.6	864 745	92 992
Provisions		3 148	3 148
		861 597	89 844
Placements et autres actifs financiers	3.7	213 122	2 722 252
Provisions			920 111
		213 122	1 802 141
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	147 773	316 661
Total des actifs courants		2 351 598	3 038 009
TOTAL DES ACTIFS		11 480 442	10 948 124

- Suite -**SIOS ZITEX****BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013 & 2012****(En Dinars Tunisiens)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2013	30/09/2012
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		7 792 642	5 656 893
Autres capitaux propres		5 658	16 926
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3.9	10 223 299	8 098 819
Résultat net de l'exercice			1 237 410
Total des capitaux propres après affectation		10 223 299	9 336 229
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	3.10	13 370	46 454
Provisions pour risques et charges		197 200	148 000
		210 570	194 454
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11	199 526	195 780
Autres passifs courants	3.12	813 962	1 188 565
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.13	33 084	33 096
		804 072	1 417 441
Total des passifs		1 257 142	1 611 895
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		11 480 442	10 948 124

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

- Suite -

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

المجموع	منح الاستثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج موجلة	احتياطي خاضع لنظام خاص أصبح متوفر	احتياطي خاضع لنظام خاص	احتياطي لإعادة الاستثمار المعفى غير المتوفر	احتياطيات أخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطيات قانونية	منح الإصدار	رأس المال	
		1 096 766										نتائج السنة المحاسبية 11/10
8 698 346	34 452	1 096 766			1 830 525		1 781 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2011/09/30 قبل التخصيص
- 582 000		-1 096 766			514 766							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2012/03/24
582 000		582 000										المربح الموزعة
8 116 346	34 452				2 345 291		1 781 480	1 287 622	242 500		2 425 000	تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2012/03/24
1 237 410		1 237 410										نتائج السنة المحاسبية 12/11
9 336 229	16 926	1 237 410			2 345 291		1 781 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2012/09/30 قبل التخصيص
242 500		-1 237 410			994 910							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2013/03/30
242 500		242 500										المربح الموزعة
9 093 728	16 926				3 340 200		1 781 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2012/09/30 بعد التخصيص
1 383 339		1 383 339										نتائج السنة المحاسبية 13/12
10 465 799	5 658	1 383 339			3 340 200		1 781 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2013/09/30 قبل التخصيص
242 500		-1 383 339			1 140 839							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2014/03/29
242 500		242 500										المربح الموزعة
10 223 299	5 658				4 481 039		1 781 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2013 /09/30 بعد التخصيص

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014** à **17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus¹**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus²**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilia Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts :** 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital :**
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

- **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

- **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

- **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

- **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins officiels du CMF en date des 03/03/2014, 04/03/2014, 05/03/2014, 06/03/2014, 07/03/2014, 10/03/2014 et 11/03/2014

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Attijari Leasing 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie B	5 ans	7,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 04 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,156%		1 000,856
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,192%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 009,942
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,307%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,375%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,443%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,529%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,597%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,648%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,734%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,765%	1 018,518
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,802%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015	4,870%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,081%	998,542
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,238%	1 000,306
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,461%	874,438
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,526%	992,960
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,746%		1 028,861
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,013
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,700
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	763,842
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	980,816
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,445
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		959,954
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,620
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,057

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,318	149,333		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,161	13,165		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,354	1,355		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,613	36,616		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,762	49,766		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,613	156,096		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	563,145	562,538		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	114,838	114,321		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	124,953	124,638		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,078	117,969		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,893	112,708		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,813	88,632		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	130,069	129,595		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	98,883	98,000		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	109,833	109,352		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 371,013	1 368,700		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 255,707	2 264,017		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,369	102,292		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,339	102,767		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,402	126,148		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 209,710	1 209,084		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	128,300	126,377		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,674	15,683		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 962,176	5 952,180		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 199,040	5 225,412		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 985,591	5 056,083		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,219	2,213		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,925	1,924		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,111	1,107		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,352	109,369
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	105,074	105,083
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,857	106,868
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,754	103,766
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,627	104,639
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,815	107,825
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,307	105,318
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,395	104,405
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,741	104,748
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,209	106,219
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,091	103,102
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,255	105,267
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,843	104,853
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,761	107,765
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,574	106,584
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,020	104,029
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	99,833	99,843
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,595	105,605
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,667	103,679
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,497	104,507
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,433	105,443
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,603	103,614
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,682	104,692
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,620	105,630
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,163	103,173

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,615	10,616
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,809	103,818
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,534	104,544
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,653	101,254	102,208	102,286
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	68,824	68,791
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,330	145,414
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 449,299	1 449,080
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	111,267	111,200
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	109,070	109,006
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	84,027	83,723
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,825	16,801
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,168	257,160
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,014	33,923
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 367,851	2 365,151
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	77,120	76,981
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,653	57,624
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,477	100,414
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,173	111,099
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	99,926	99,672
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,543	11,547
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,316	12,324
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,656	15,683
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	14,793	14,814
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,243	12,245
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,903	10,909
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,662	10,655
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,763	10,760
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,351	124,786
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,557	125,835
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,906	10,907
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	107,686	107,465
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,610	20,502
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	77,111	76,805
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	79,967	79,654
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	99,238	99,017
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,106	92,035
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	97,853	97,873
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,177	101,165
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	10,017	9,977
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,321	9,259
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	93,766	95,072
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	98,992	99,343
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,817	133,976
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	11,007	10,907
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	121,409	120,996
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,110	120,116
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,857	101,860
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,371	100,103
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,463	181,487
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,763	165,313
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	144,942	145,450
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 646,903	9 584,417
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,250	19,294
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	132,743	131,530
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 515,566	1 502,934
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,520	104,822
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,768	87,809
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	117,591	117,443
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 958,100	8 887,296
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,111	9,028
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	9,072	8,984

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

La société BEST Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2013			
<i>(Unité : en Dinars)</i>			
Actifs	Note	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités	3.1.	714 353	1 445 989
Creances de leasing : encours financiers		144 753 257	130 929 665
Creances de leasing : Impayées		5 939 991	5 792 545
Agios réservés		-389 503	-633 562
Provisions sur risques clients		-6 174 029	-5 677 172
Total créances issues d'operation de leasing	3.2.	144 129 716	130 411 475
Portefeuille d'investissement		659 980	59 980
Provisions sur participations		-30 000	-30 000
Total immobilisations financieres	3.3.	629 980	29 980
Immobilisations corporelles		4 915 919	4 602 022
Ammortissements corporelles		-1 028 864	-747 995
Total immobilisations corporelles	3.4.	3 887 054	3 854 028
Immobilisations Incorporelles		95 871	101 071
Ammortissements Incorporelles		-56 872	-59 131
Total immobilisations incorporelles	3.5.	38 999	41 940
Autres actifs non courants	3.7.	348 178	
Autres Actifs Courants	3.6.	1 445 049	3 798 310
TOTAL DE L'ACTIF		151 193 330	139 581 722
Passifs			
Emprunts et dettes rattachées	3.8.	95 596 797	105 537 094
Clients Crédeurs	3.9.	3 209 066	3 930 219
Fournisseurs et comptes rattachés	3.10.	4 274 774	3 638 752
Autres passifs courants	3.11.	2 756 661	2 641 259
Provisions pour risques		120 771	120 771
Total des capitaux propres et passifs		105 958 069	115 868 095
Capitaux propres			
Capital Social		30 000 000	20 000 000
Réserves légales		595 379	484 309
Autres capitaux propres		11 319 511	500 000
Reserve pour risque general		0	507 905
Résultats reportés		110 343	8 480
Résultat		3 210 028	2 212 933
Total des capitaux propres	3.12.	45 235 262	23 713 627
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		151 193 330	139 581 722

Etat de résultat au 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Marge sur operations de leasing		13 218 823	11 690 168
Autres produits sur operations de leasing		381 378	206 929
Variation des agios réservés		137 702	-109 133
Total produits de leasing	3.13.	13 737 904	11 787 965
Charges financieres nettes		-6 048 621	-4 855 590
Produits des placements		0	0
Total charges financieres	3.14.	-6 048 621	-4 855 590
Produits nets de leasing		7 689 283	6 932 375
Charges de personnel	3.15.	-1 829 446	-1 533 989
Dotation aux provisions nette de reprise	3.17.	-731 495	-1 351 042
Dotation aux Pov P Depreciation titre et autres actifs		-44 526	
Dotation aux amortissements	3.18.	-295 515	-204 110
Autres charges d'exploitation	3.16.	-829 900	-863 390
Total des Charges d'exploitation		-3 730 881	-3 952 530
Autres gains ordinaires	3.19.	109 773	143 878
Autres pertes ordinaires	3.20.	-8 900	-2 085
		100 873	141 793
Impots sur les bénéfices		-849 247	-908 705
Resultat de l'exercice avant modification comptable		3 210 028	2 212 933
Modifications comptables		-	-
Resultat de l'exercice après modification comptable		3 210 028	2 212 933

Flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars)

Flux de trésorerie	Note	2013	2012
Encaissements clients	3.21.	85 176 530	83 745 339
Decaissements leasing	3.22.	-83 580 133	-91 102 643
Decaissement personnel	3.23.	-1 889 608	-1 050 966
Intérêts payés	3.24.	-5 778 491	-4 793 136
Intérêts reçus		-	3 945
Impôts et taxes	3.25.	-833 510	-2 781 577
Autres encaissements	3.26.	92 070	1 023 534
Autres decaissements	3.27.	-1 549 934	-2 100 326
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DEL'EXPLOITATION		-8 363 076	-17 055 830
Decaissements suite à l'acquisition des immobilisations propres	3.28.	-333 425	-257 546
Encaissements suite à la cession d'immobilisations propres		13 200	
Encaissements provenant des emprunts			-
Decaissements suite à l'acquisition des immobilisations financières	3.29.	-600 000	-
Encaissements suite à la cession d'immobilisations financières			-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		-920 225	-257 546
Augmentation de capital		20 819 106	5 000 000
Dividendes et autres distributions		-2 000 000	-750 000
Encaissements provenant des emprunts	3.30.	66 300 000	44 050 000
Remboursements des emprunts	3.31.	-78 294 942	-30 818 503
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		6 824 164	17 481 497
VARIATION DE TRESORERIE		-2 459 137	168 121
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		899 315	731 194
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		-1 559 822	899 315

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2013

I. Présentation de la société :

La société « BEST LEASE » est une société anonyme de droit tunisien, avec un capital de trente millions (30 000 000) de Dinars, au moyen d'apports en numéraire, divisé en 30.000.000 actions nominatives de un (1) dinar chacune entièrement libérées, ainsi qu'il résulte :

- ✓ des statuts de la société enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau- Tunis.
- ✓ d'un acte de dépôt des documents constitutifs au Greffe du Tribunal de première Instance de Tunis.
- ✓ et, de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

La société "BEST LEASE" a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

II. Convention et méthodes comptables :

- Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.
- Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par le décret 96-2459 portant approbations du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par ce même décret.

2.1- Présentation des états financiers

- Les comptes de la société « BEST LEASE » sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par la mise à jour du système comptable des entreprises 1997 (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996). A la clôture de l'exercice 2008, et afin de se conformer au secteur de leasing, la société «BEST LEASE» a changé la présentation de ses états financiers en se rapportant aux normes comptables relatives aux banques et notamment la NCT 21 et la norme comptable relative aux contrats de location NCT 41.

2.2- Base de mesure et conventions comptables appliquées

- Les états financiers de la société "BEST LEASE" sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les conventions comptables retenues sont en conformité avec les normes comptables généralement admises en Tunisie.
- Les conventions comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- Les immobilisations

- Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, augmenté des frais directs. **Les amortissements ont été calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.**

2.2.2- Immobilisations destinées à la location

- Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2008, ces immobilisations sont enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et ce durant toute la durée du bail. A l'expiration du bail, le preneur aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle, arrêtée contractuellement.
- Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).
- Il est à signaler que le bien donné en location demeure, durant la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre, de le sous louer ou de le nantir.
- Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.
- De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications, et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2.2.3- Créances issues d'opérations de leasing

A partir de 2008, et conformément à la NC 41, les immobilisations destinées à la location sont présentées au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.2.4- Emprunt

Le principal des emprunts contractés est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique «emprunts et ressources spéciales».

2.2.5- Politique de provision

Les provisions sont déterminées selon les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n°91/24 émise par la Banque Centrale de Tunisie en date du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes 99-04 et 2001-12.

Les provisions résultant de l'application de ces circulaires sont déterminées en appliquant les taux de provisions par classe sur les risques bruts diminués des produits réservés, de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur intrinsèque du bien en leasing.

Classes de risque	Taux de provision par classe
C 0 : actifs courants	0%
C 1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0%
C 2 : actifs incertains	20%
C 3 : actifs préoccupants	50%
C 4 : actifs compromis	100%

2.2.6- Evaluation des Créances

a- Méthode d'évaluation

La détermination des provisions à constituer sur les créances clients est réalisée suivant la démarche suivante :

- Détermination de la population à examiner ;
- Classification des engagements, en fonction de leur situation au 31 décembre 2013, en 5 catégories à savoir : Les actifs courants (sains) et actifs classés (nécessitant un suivi particulier, incertains, préoccupants et compromis) ;
- Application du taux de la provision à affecter à chaque catégorie ;
- Prise en compte des événements postérieurs ;
- Prise en compte des garanties considérées comme réelles ;
- Prise en compte de la valeur intrinsèque du matériel en leasing ;
- Détermination des risques encourus.

b- Classification

La classification des créances a été effectuée sur la base des informations disponibles au 31 Décembre 2013 qui concernent principalement l'ancienneté des impayés constatés sur les loyers et les autres factures :

CLASSES	RETARD DE PAIEMENT
1	INFERIEUR A 90 JOURS
2	COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS
3	COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS
4	SUPERIEUR A 360 JOURS

- La revue des événements postérieurs à la date de clôture ayant un impact sur le niveau de risque de non recouvrement des créances clients.

Cette approche a été modulée pour tenir compte des situations particulières, notamment celles relatives aux :

- Clients en contentieux ;
- Clients en arrêt de facturation ;
- Arrangements et règlements intervenus après la date d'arrêt pour les clients présentant des impayés au 31 décembre 2013.

c- Taux de provision

L'application des normes prudentielles sectorielles en vigueur en Tunisie conduit à retenir des taux de provisions prédéterminés par classe d'actifs nets (encours d'engagement diminués des garanties considérées comme réelles) :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
0	0%
1	0%
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Conformément à l'article 9 de la circulaire aux banques n° 91-24, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits non encaissés sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés venant en déduction du poste « créances sur la clientèle ». Cette méthode ne concerne que les actifs classés (2,3, 4 et 5).

d- Prise en compte des garanties

* **Garanties retenues**

Pour la détermination des provisions, seules les garanties suivantes ont été retenues :

- ➔ Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- ➔ Les immobilisations données en leasing.

* **Evaluation des garanties**

Garanties hypothécaires

Les garanties hypothécaires, dont le fondement juridique est reconnu, ont été évaluées à leur juste valeur en se basant sur leur nature et des possibilités réelles de leur réalisation. Cette valeur a été déterminée en tenant compte de la valeur déterminée par une expertise externe, tout en se référant aux prix du marché, corrigée par des décotes annuelles par type de bien afin de tenir compte de leur dépréciation éventuelle.

Garanties portant sur les immobilisations données en leasing:

- Matériel standard : valeur d'origine avec une décote de 20% par année d'âge ;
- Matériel spécifique : valeur d'origine avec une décote de 40% par année d'âge ;
- Immeuble: valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Par ailleurs, la société procède à des décotes complémentaires sur la valeur intrinsèque des biens donnés en leasing pour tenir compte du risque de récupération et de réalisation de ces biens.

2.2.7- Modifications comptables

Conformément à la Circulaire 2013-21 complétant et modifiant la Circulaire 91-24, la société Best Lease a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Par ailleurs, il a été procédé à une décote de 30% pour les actifs ayant une ancienneté de 2 ans dans la classe 4.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction des agios réservés et des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Cette modification comptable a été opérée au 31/12/2013 d'une manière rétrospective en ajustant les capitaux propres d'ouverture. A la suite de ce changement, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés à la baisse à hauteur de 508 KDT. Le montant de la dotation comptabilisé en résultat de l'exercice 2013 en application de la nouvelle méthode s'élève à 112 KDT.

Compte tenu de la décision de L'assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2011, qui a réservé le montant de 507 905 DT à des "provisions affectés à des risques de financement", il a été décidé d'affecter intégralement le montant de la réserve pour risques de financements aux provisions additionnelles imputables aux fonds propres d'ouverture soit 507 905 résultant des décotes appliquées.

I. NOTES RELATIVES AU BILAN

3. 1. *Liquidités et équivalents de liquidités*

Au 31 décembre 2013, le total des liquidités a atteint un montant de 714 353 DT contre 1 445 989 DT au 31 décembre 2012. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
UBCI	14 136	4 836
Effet remis à l'encaissement	64 468	391 611
BTK SFAX	0	82 192
STUSID	53 094	28 214
SOUSSE AL BARAKA	76 809	56 773
AB BEJA NOUVEAU	106 007	35 338
BANQUE ZITOUNA	228 074	696 361
BH	69 211	147 137
CAISSE	1 030	912
AMEN GABES	840	840
ATB	1 262	690
STB MENZAH	6	6
AB BEJA ANCIEN	6	6
BNA BERGES DU LAC	38 922	575
STB MENZAH NOUVEAU	50 976	500
QNB	999	0
ABC BANK	8 513	0
TOTAL	714 353	1 445 989

3.2. *Créances sur la clientèle*

Au 31 décembre 2013, les créances nettes sur la clientèle s'élèvent à 144 129 716 DT contre 130 411 475 DT au 31 décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Créances de leasing : encours financiers	144 753 257	130 929 665
Créances leasing : impayés	5 939 991	5 792 545
Provisions individuelles	-4 735 757	-4 401 541
Provisions collectives	-1 438 272	- 1 275 631
Agios réservés	-389 503	-633 562
TOTAL	144 129 716	130 411 475

3.2.1-Normes de couverture et de division des risques :

3.2.1.1. Risques encourus supérieurs à 5 % des fonds propres nets

En application des dispositions de l'article premier de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 5% des fonds propres nets de la société, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets.

Au 31 Décembre 2013, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 5% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

Ainsi, ce ratio est respecté par la société "Best Lease" au 31 Décembre 2013.

3.2.1.2. Risques encourus supérieurs à 15 % des fonds propres nets

En application des dispositions de l'article premier de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets de la société ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets.

Au 31 Décembre 2013, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 15% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

Ainsi, ce ratio est respecté par la société "Best Lease" au 31 Décembre 2013.

3.2.1.3. Risques encourus supérieurs à 25 % des fonds propres nets

Aux termes de l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Société.

Au 31 Décembre 2013, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

3.2.1.4. Ratio de solvabilité

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève à 148 746 KDT au 31 Décembre 2013 contre 135 438 KDT au titre de l'exercice 2012.

Le montant des fonds propres nets de la société « BEST LEASE », tels que définis par l'article 5 modifié du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, s'élève à 43 825 KDT au 31/12/2013 contre 22 981 KDT au terme de l'exercice 2012.

Le montant des risques encourus pondérés s'élève à 148 746 KDT. Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent, au 31 Décembre 2013, 29,46 % des risques encourus pondérés, contre 17,20 % au titre de l'exercice 2012.

3.2.3-Répartition de l'engagement par classe de risque

Classe	Encours 31/12/2013	Impayés 31/12/2013	Encours + Impayé	Provisions 31/12/2013	Profits réservés 31/12/2013	Impayés 31/12/2013
0	135 772 194	2 578 666	138 350 860	0	0	685 909
1	4 984 071	492 293	5 476 364	0	0	368 926
2	480 430	122 352	602 782	28 833	14 319	102 289
3	1 273 940	396 424	1 670 364	423 398	65 837	403 824
4	2 242 618	2 350 256	4 592 874	4 283 527	309 347	2 328 904
Total	144 753 253	5 939 991	150 693 244	4 735 758	389 503	3 889 851

3.3. Portefeuille titre d'investissement

Au 31 décembre 2013, le total des titres d'investissements a atteint un montant de 629 980 DT contre 29 980 DT au 31 décembre 2012. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Participation NSC TELECOM	30 000	30 000
Participation EL IBHAR	29 980	29 980
Participation AMANA TAKAFOL	600 000	-
Autres provisions pour dépréciation	-30 000	-30 000
TOTAL	629 980	29 980

Le portefeuille d'investissement de la société BEST LEASE se détaille comme suit :

Participations	Nature de la société	% de détention
NSC TELECOM	SA	3,33%
EL IBHAR	SA	19,99%
AMANA TAKAFOL	SA	6,00%

3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition hors TVA récupérable. Ces immobilisations nettes d'amortissements s'élèvent à 3 887 054 DT au 31 décembre 2013, s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Local BEST LEASE	4 047 163	2 627 734
Local BEST LEASE en cours	12 079	1 331 165
Matériel informatique	176 750	157 137
Ag. Aménagements et installations	325 746	203 774
Matériel de transport	245 727	182 424
Mobilier et matériel de bureau	108 054	99 788
Agencement en cours	400	-
Total brut des immobilisations corporelles	4 915 919	4 602 022
Amortissement Ag. Aménagement et installations	-79 928	-52 415
Amortis. Mobiliers et matériels de bureau	-78 911	-62 146
Amortissement matériel de transport	-127 875	-88 250
Amortissement matériel informatique	-151 029	-134 034
Amortissement locaux	-591 121	-411 149
TOTAL	3 887 054	3 854 028

3.5. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements s'élèvent à un montant de 38 999 DT contre 41 940 DT au 31 décembre 2012. Ces soldes se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Logiciel	57 470	62 670
Autres immobilisations incorporelles	38 401	38 401
Amortissement logiciel	-56 872	-59 131
TOTAL	38 999	41 940

- Tableau de variation des immobilisations

Désignation	Valeur Brut au 31/12/2012	Acquisition	Reclassement	Cession	Valeur Brut au 31/12/2013	Amortissements cumulés au 31/12/2012	Dotation	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2013
Immeubles	2 627 734	110 663	1 308 766	-	4 047 163	411 149	179 972		591 121	3 456 042
Agencement	203 774	111 073	10 899	-	325 746	52 415	27 513		79 928	245 818
Matériels et Mobiliers	99 788	8 266	-	-	108 054	62 146	16 765		78 911	29 143
Matériels informatiques	157 137	19 613	-	-	176 750	134 034	16 995		151 029	25 721
Matériels de transport	182 424	83 000	-	-19 698	245 727	88 250	39 625		127 875	117 851
Immobilisations en cours	1 331 165	979	-1 319 665	-	12 479	-	-		-	12 479
Logiciel	62 670	-	-5 200	-	57 470	59 131	2 072	-4 331	56 872	598
Immobilisations incorporelles en cours	38 401	-	-	-	38 401	-	-		-	38 401
Total	4 703 093	333 594	-5 200	-19 698	5 011 789	807 125	282 941	-4 331	1 085 736	3 926 054

3.6. Autres actifs courants

Au 31 décembre 2013, le solde net de ce poste s'élevant à 1 445 049 DT contre 3 798 310 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Reports TVA	595 649	3 288 047
TVA récupérable	-	3 513
Prêt sur fonds social	508 020	452 549
Compte courant associés	-	-
Produit à recevoir	40 345	37 636
Impôt sur le bénéfice	-	-
TVA récupérables sur biens et services	5 670	4 451
TVA collectées	132 202	1 294
Débiteurs divers	5 508	3
Avance / Salaire	21 084	9 640
Caution	900	900
Remboursement assurance groupe	-	278
Avance facture fournisseur	129 595	-
Charge constaté d'avance	5 993	-
Assurance INTERASSURE	83	-
TOTAL	1 445 049	3 798 311

3.7. Autres actifs non courants

Au 31 Décembre 2013, les autres actifs non courants s'élèvent à 348 178 DT se détaillant comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charge à répartir	397 035	-
Amortissement charge à répartir	-48 856	-
TOTAL	348 178	-

3.8. Emprunts et dettes rattachées

Ce poste est composé de concours bancaires pour un montant de 31 158 797 DT et de crédits bancaires pour 64 437 999 DT. Il se détaille comme suit :

- Concours bancaires

Au 31 décembre 2013, ce poste présente un solde de 31 158 797 DT contre 24 241 540 DT à la clôture de l'exercice précédent. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Certificat de Leasing -1 an Al Baraka Bank	13 900 000	16 700 000
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	2 000 000	2 000 000
Emprunt ATB N°1 - 1 AN	1 428 571	1 428 571
Emprunt ATB N°2 - 1 AN	285 714	0
Emprunt ATB N°3 - 1 AN	285 714	0
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	1 428 000	1 428 000
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	357 143	357 143
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	357 143	357 143
Emprunt AMEN BANK N°5 - 1 AN	178 571	142 857
Emprunt AMEN BANK N°6 - 1 AN	142 857	142 857
Emprunt AMEN BANK N°7 - 1 AN	85 714	85 714
Emprunt AMEN BANK N°8 - 1 AN	142 857	-
Emprunt AMEN BANK N°9 - 1 AN	142 857	-
Emprunt AMEN BANK N°10 - 1 AN	57 143	-
Emprunt STB -1 AN	1 000 000	1 000 000
Emprunt ABC -AN	6 500 000	-
Emprunt bna - AN	400 000	-
Certificat de Leasing Al Baraka Bank - IM BANK	65	187 453
Certificat de Leasing 9 COFIN BL/H.JEBENIANI 2	134 694	134 694
Certificat de Leasing 8 COFIN BL/H.JEBENIANI 1	119 245	119 245
C.L.12 COFIN TECHNOMETAL	100	100
Certificat de Leasing 1 COFIN BL/BBK TRIKI	2 699	2 699
BEST BANK	2 147 477	142 692
AMEN BANK	22 950	12 370
BTK SFAX	39 280	-
TOTAL	31 158 797	24 241 540

- Crédits bancaires

Les emprunts et les dettes rattachées totalisant 64 437 999 DT au 31 décembre 2013 contre 81 295 554 DT à la clôture de l'exercice précédent, s'analysent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Certificat de Leasing (+1 AN) Al Baraka Bank	36 000 000	50 000 000
Certificat de Leasing (+1AN) EZZITOUNA	3 000 000	8 000 000
Emprunt ATB N° 1 (+1)AN	4 285 714	5 714 286
Emprunt ATB N° 2 (+1)AN	1 571 429	-
Emprunt ATB N° 3 (+1)AN	1 714 286	-

Emprunt BNA (+1)AN	1 600 000	-
Emprunt AMEN BANK N° 1 +1AN	-	2 000 000
Emprunt AMEN BANK N° 2(+1AN)	4 288 000	5 716 000
Emprunt AMEN BANK N° 3(+1AN)	1 428 571	1 785 714
Emprunt AMEN BANK N° 4(+1AN)	1 428 571	1 785 714
Emprunt AMEN BANK N° 5 (+1AN)	678 571	857 143
Emprunt AMEN BANK N° 6 (+1AN)	714 286	857 143
Emprunt AMEN BANK N° 7 (+1AN)	428 571	514 286
Emprunt AMEN BANK N° 8 (+1AN)	750 000	-
Emprunt AMEN BANK N° 9 (+1AN)	750 000	-
Emprunt AMEN BANK N° 10 (+1AN)	300 000	-
Emprunt STB (+1AN)	3 000 000	4 000 000
Emprunt QNB (+1AN)	2 500 000	-
Certificat LEASING BEST BANK	-	65 268
TOTAL	64 437 999	81 295 554

3.9. Clients créditeurs

Au 31 décembre 2013, ce poste totalise un solde de 3 209 066 DT contre 3 930 219 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
Dettes envers la clientèle	3 209 066	3 930 219
TOTAL	3 209 066	3 930 219

3.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
Effets à payer	3 124 413	2 719 475
Fournisseurs créditeurs	1 150 346	916 457
Assurances Interassure	15	2 820
TOTAL	4 274 774	3 638 752

3.11. Autres passifs courants

Au 31 décembre 2013, ce poste totalise un solde de 2 756 661 DT contre 2 641 259 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charges à payer	2 079 287	2 245 800
TVA collectées	0	1 294
Retenue à la source sur honoraires et autres	201 931	61 397
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	11 971	8 251
CNSS	65 620	61 525
Prime assurance à payer	39377	-
Loyer Al Baraka Bank	20 500	20 500
Mémoire frais imputés/comptes clients	76 350	60 172
Charges d'exploitation	45 000	44 497
Etat impôts/revenus des personnes physiques	6 190	19 088
Intérêt à liquider quote part BEST LEASE	37 966	22 566

Créditeurs divers à régulariser	15 977	15 977
Assurances groupe GAT	22 053	17 248
Intérêt de retard à liquider	68 744	30 801
Compte d'attente	21 325	6 787
Charges constatées d'avance	-	1 803
Etat TFP et FOPROLOS	4 115	3 322
TCL	3 013	4 106
Droit de timbre	3 242	4 245
Remboursement dû au personnel	1 015	1 115
Diverses retenues sur salaires	500	500
Retenues sur salaires à rembourser Al Baraka Bank	454	454
Avance sur salaire	-	46
Frais de dossier	-	50
Dividende à payer	500	-
Retenue à la source 1%	102	-
TVA sur valeur résiduelle	18	-
Impôt sur le bénéfice	31 413	9 715
TOTAL	2 756 661	2 641 259

3.12. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 45 235 262 DT contre 23 713 627 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit appelé versé	30 000 000	20 000 000
Actions propres	-180 894	-
Réserves légales	595 379	484 309
Primes d'émission	11 000 000	-
Réserves pour risques de financement	-	507 905
Réserves pour fonds social	500 405	500 000
Résultats reportés	110 343	8 480
Résultat de l'exercice	3 210 028	2 212 933
TOTAL	45 235 262	23 713 627

Résultat par action

	2013			2012		
	Action émises	Actions propres	Actions en circulation	Action émises	Actions propres	Actions en circulation
Solde 31/12/2012	20 000 000	-	20 000 000	Solde 31/12/2011	15 000 000	15 000 000
22/10/2013	10 000 000	-	30 000 000	28/09/2012	5 000 000	20 000 000
19/12/2013		10 885	29 989 115			
20/12/2013		100	29 989 015			
24/12/2013		12 000	29 977 015			
26/12/2013		6 000	29 971 015			
30/12/2013		6 700	29 964 315			
31/12/2013		50 000	29 914 315			
Solde 31/12/2013	30 000 000	85 685	29 914 315	Solde 31/12/2012	20 000 000	20 000 000
CMP			27 492 860			15 000 000
Résultat de l'exercice			3 210 028			2 212 933
Résultat par action			0,117			0,148

En rachetant 85 685 actions, le nombre d'actions en circulation est réduit à 29 914 315 actions, ce qui a pour effet de modifier le résultat par action de 0,107 DT à 0,117 DT.

L'effet du rachat pourrait donc être une augmentation du cours du titre boursier.

- Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves Légales	Primes d'émission	Autres Réserves	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2012	20 000 000	-	484 309	-	507 905	500 000	8 480	2 212 933	23 713 627
Affectations approuvées par l'AGO du 19/04/2013	-	-	111 071	-	-	-	101 862	-212 933	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-2 000 000	-2 000 000
Solde au 31/12/2012 après affectation	20 000 000	-	595 380	-	507 905	500 000	110 342	-	21 713 627
Augmentation du capital	10 000 000	-	-	11 000 000	-	-	-	-	21 000 000
Actions propres	-	-180 893	-	-	-	-	-	-	-180 893
Intérêt sur fonds social	-	-	-	-	-	405	-	-	405
Résorption de la provision comptable	-	-	-	-	-507 905	-	-	-	-507 905
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 210 028	3 210 028
Solde au 31/12/2013	30 000 000	-180 893	595 380	11 000 000	-	500 405	110 342	3 210 028	45 235 262

Au cours de l'exercice 2013, la société a acquis 85 685 actions pour une valeur de 180 893 DT. Elles ont été comptabilisées parmi les capitaux propres sous le compte « Actions propres » et présenté en déduction de l'avoir des actionnaires. Les objectifs du programme de rachat d'actions est l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le détail des actions rachetées au 31 Décembre 2013 se présente comme suit :

Date	Titre	Nombre d'action	Cours	Brut	CTB	TVA	Courtage	TVA	Net
19/12/2013	Best Lease	8 000	2,09	16 720	33,768	6,078	35,951	6,471	16 802
19/12/2013	Best Lease	2 000	2,1	4 200	8,96	1,613	9,034	1,626	4 221
19/12/2013	Best Lease	885	2,1	1 859	3,717	0,669	3,996	0,719	1 868
20/12/2013	Best Lease	100	2,1	210	0,5	0,090	0,452	0,081	211
24/12/2013	Best Lease	1 810	2,04	3 692	7,385	1,329	7,939	1,429	3 710
24/12/2013	Best Lease	500	2,08	1 040	2,08	0,374	2,236	0,402	1 045
24/12/2013	Best Lease	190	2,09	397	0,794	0,143	0,854	0,154	399
24/12/2013	Best Lease	4 000	2,1	8 400	17,222	3,100	18,06	3,251	8 442
24/12/2013	Best Lease	1 124	2,05	2 304	4,608	0,829	4,954	0,892	2 315
24/12/2013	Best Lease	3 362	2,09	7 027	14,094	2,537	15,111	2,720	7 061
24/12/2013	Best Lease	1 014	2,1	2 129	5,5	0,990	4,581	0,825	2 141
26/12/2013	Best Lease	4 230	2,09	8 841	17,681	3,183	19,013	3,422	8 884
26/12/2013	Best Lease	1 770	2,1	3 717	7,715	1,389	7,993	1,439	3 736
30/12/2013	Best Lease	200	2,06	412	0,824	0,148	0,886	0,159	414
30/12/2013	Best Lease	3 164	2,08	6 581	13,162	2,369	14,149	2,547	6 613
30/12/2013	Best Lease	2 460	2,09	5 141	10,282	1,851	11,054	1,990	5 167
30/12/2013	Best Lease	876	2,1	1 840	3,679	0,662	3,955	0,712	1 849
31/12/2013	Best Lease	1 066	2,09	2 228	4,456	0,802	4,791	0,862	2 239
31/12/2013	Best Lease	14 090	2,1	29 589	59,498	10,710	63,625	11,453	29 734
31/12/2013	Best Lease	8 369	2,11	17 659	36,183	6,513	37,967	6,834	17 746
31/12/2013	Best Lease	3 475	2,12	7 367	14,734	2,652	15,84	2,851	7 403
31/12/2013	Best Lease	3 600	2,1	7 560	15,12	2,722	16,254	2,926	7 597
31/12/2013	Best Lease	3 400	2,11	7 174	14,426	2,597	15,426	2,777	7 209
31/12/2013	Best Lease	16 000	2,12	33 920	68,263	12,287	72,929	13,127	34 087
Total		85 685		180 007	364,651	65,637	387,05	69,669	180 893

II. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

3.13. Revenus des opérations de leasing

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 13 737 904 DT contre 11 787 965 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Marge /CA taxable	8 722 317	7 785 294
Marge/CA non taxable	4 242 310	3 517 446
Total marge	12 964 627	11 302 741
Loyer taxable	921 563	1 489 294
Loyer non taxable	38 935	82 187
Dotations aux amortissements des immobilisations en leasing	-784 921	-1 287 158
Total loyer net d'amortissement	175 577	284 323
Chiffre d'affaires à régulariser	-9 752	4 479
Pré loyer taxable	16 897	20 193
Frais dossier	71 475	78 432
Autres produits	381 378	206 929
Variation des agios réservés	137 702	-109 133
Produits de leasing	13 737 904	11 787 965

3.14. Charges financières nettes

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 6 048 621 DT contre 4 855 590 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charges financières certificat de leasing Al Baraka Bank	3 179 200	2 985 084
Quote part Al Baraka Bank TECHNOMETAL	-	4 772
Profit CO FIN.IM BANK	3 790	20 275
Charges emprunt AMEN BANK	1 019 539	966 288
Quote part Al Baraka Bank HASSOUNA	35 006	-
Quote part FIN CL ZITOUNA	666 426	379 363
Charges emprunt ATB	556 153	498 984
Charges emprunt ABC	124 675	-
Charges emprunt STB	355 200	-
Charges emprunt BNA	80 772	-
Charges emprunt QNB	27 859	-
Intérêts des comptes courants	-	824
TOTAL	6 048 621	4 855 590

3.15. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 1 829 446 DT contre 1 533 989 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Salaire de base	1 304 141	1 100 692
Bonus et autres primes	12 750	10 000
Autres compléments de salaires	79 706	94 019
Charges sociales CNSS	177 181	128 088
Restauration personnel	53 824	46 597
ASSURANCES GAT	67 219	53 175
TFP+FOPROLOS	28 119	37 821
Indemnité de stage+SIVP	3 840	20 930
Congés payés	18 453	-
Indemnité de retraite	36 761	16 492
Charges sociales CAVIS	15 992	16 547
Frais de formation et séminaires	11 985	7 527
Rappel et autres salaires	925	-
Autres charges de personnel	18 550	2 100
TOTAL	1 829 446	1 533 989

3.16. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 829 900 DT contre 863 390 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Honoraires	163 683	100 827
Jetons de présence	75 982	181 767
Frais de téléphone	54 176	49 899
Achat de traites imprimerie officielle	7 112	57 176
Frais de déplacements et billets des membres du Conseil d'Administration	63 386	79 795
Commissions Albaraka Bank	57 344	40 359
Achat fournitures et matières non stockées	40 886	39 859
TCL	31 491	29 303
Services extérieurs	25 578	18 200
Frais de carburant et entretien de voitures de service	13 614	9 117
Frais de mission et réceptions – autres frais de déplacement	27 392	35 566
Electricité + Eau	23 143	18 170
Primes d'assurances	13 906	11 285
Loyer	-	7 650
Frais courrier et Télécom	-	22 513
Maintenance LASER ET SAUVEGARDE	17 744	11 667
Entretien et réparation	17 346	21 463
Droit d'enregistrement et de timbre	51 575	44 464
Publicité – publication et relation publiques	12 360	14 567
Commissions autres banques	43 158	26 676
Honoraires comité de financement	42 233	21 193
Cotisation et don	2 800	11 533
Divers achats	3 638	705
Taxes sur les véhicules	10 230	3 126
Frais journaux	5 006	2 291
Autres droits et taxes	14 376	3 140
Fournitures de bureau	1 086	685
Frais de téléphone GSM	1 325	379
Autres charges liées à une modification comptable	-	14
Charges divers ordinaires	9 331	-
TOTAL	829 900	863 390

3.17. Dotations aux provisions

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 776 021 DT contre 1 351 042 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions collectives	1 438 272	1 275 631
Dotations aux provisions clients	691 154	1838909
Reprises sur provisions clients	-378 890	-
Pertes sur créances irrécouvrables	848 901	1 125 772
Dotations aux provisions pour risques et charges	44 526	-
Reprise sur provision collective	-1 275 631	-1 763 498
Reprises sur perte sur créances irrécouvrables	-592 310	-1 125 772
TOTAL	776 021	1 351 042

3.18. Dotations aux amortissements des immobilisations

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 295 515 DT contre 204 110 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 072	4 915
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	293 443	199 195
TOTAL	295 515	204 110

3.19. Autres gains ordinaires

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 109 773 DT contre 143 878 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Profit exceptionnel	58 863	138 808
Profit sur carence	22 712	5 000
Autres récupération	-	28
Différence de règlement	466	42
Profit sur exercice antérieur	22 051	-
Reprise charge sur exercice antérieur	5 681	-
TOTAL	109 773	143 878

3.20. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 8 899 DT contre 2 085 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Pertes sur carence	2 800	987
Pertes exceptionnelles	5 420	961
Différence de règlement	679	137
TOTAL	8 899	2 085

III. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

3.21. Encaissements clients

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 85 176 530 DT contre 83 745 340 DT au 31 décembre 2012.

3.22. Décaissements leasing

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 83 580 133 DT contre 91 102 643 DT au 31 décembre 2012.

3.23. Décaissements personnel

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 1 889 608 DT contre 1 050 966 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Salaires	1 564 065	745 930
Assurance	67 219	63 440
Tiket resto	53 824	46 597
Prêts	204 500	195 000
TOTAL	1 889 608	1 050 966

3.24. Intérêts payés

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 5 778 491 DT contre 4 793 136 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charges fin certifié baraka	3 129 200	2 985 084
Emprunt ATB	546 153	498 984
CL ZITOUNA	588 296	379 363
Charges cofin IMBANK	38 797	20 275
Charges cofin technometal	-	4 772
Emprunts AB	939 539	904 658
Emprunts QNB	27 859	-
Emprunts BNA	55 772	-
Emprunts ABC	97 675	-
Emprunts STB	355 200	-
TOTAL	5 778 491	4 793 136

3.25. Impôts et taxes

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 833 510 DT contre 2 781 577 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Déclarations mensuelles	-	1 715 384
Acomptes prévisionnels	817 835	851 157
Autres	15 675	215 036
TOTAL	833 510	2 781 577

3.26. Autres encaissements

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 92 070 DT contre 1 023 534 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Profit provenant des créances radiées	22 712	-
Récupération participation EL IBHAR	-	157 000

Alimentation caisse courante	9 514	69 937
Avance client	80 914	796 597
TOTAL	92 070	1 023 534

3.27. Autres décaissements

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 1 549 934 DT contre 2 100 326 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Ristournes clients	1 292 382	1 417 987
Honoraires	205 916	261 282
Divers achats	51 636	421 057
TOTAL	1 549 934	2 100 326

3.28. Décaissements suite à l'acquisition des immobilisations propres

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 333 425 DT contre 257 546 DT au 31 décembre 2012.

3.29. Décaissements suite à l'acquisition des participations

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 600 000 DT relatif à la participation dans le capital de société AMANA TAKAFOL.

3.30. Encaissements provenant des emprunts

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 66 300 000 DT contre 44 050 000 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
CL ZITOUNA	5 000 000	5 000 000
CL Best Bank	44 300 000	31 450 000
Emprunt STB	-	5 000 000
Emprunt AMEN BANK	2 142 857	2 600 000
Emprunt ABC	6 500 000	-
Emprunt BNA	2 000 000	-
Emprunt ATB	3 857 143	-
Emprunt QNB	2 500 000	-
TOTAL	66 300 000	44 050 000

3.31. Remboursement des emprunts

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 78 294 942 DT contre 30 818 503 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
CL ZITOUNA	10 000 000	2 000 000
CL Best Bank	61 100 000	23 000 000
Emprunt AMEN BANK	4 513 714	4 142 286
Emprunt ATB	1 428 571	1 428 571
Emprunt STB	1 000 000	-
Cofinancement	252 656	247 646
TOTAL	78 294 942	30 818 503

IV. TABLEAU DE DETERMINATION DE RESULTAT FISCAL

DECOMPTE FISCAL 2013	Montant
-----------------------------	----------------

BENEFICE AVANT IMPOT	4 059 275
PRODUIT A REINTEGRER	68 744
REINTEGRATION JETONS DE PRESENCE	118 215
PROVISIONS COLLECTIVES A REINTEGRE	-
BENEFICE FISCAL ARRONDI	4 246 235
Impôts sur les sociétés	849 247
ACOMPTES PROVISIONNELS	817 835
IS dû	31 413
REPORT 2012	-
IS A PAYER	31 413

V. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Unité : en dinars

	2013	2012
PASSIFS EVENTUELS	-	-
Cautions, avals et autres garanties données	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	-	12 388 119
Engagements de Financement en faveur de la clientèle	5 638 902	3 534 000
Engagements sur Titres	-	-
Engagements sur commissions et intérêts sur emprunts	8 968 057	8 854 119
ENGAGEMENTS RECUS	26 592 002	25 188 105
Garanties reçues	159 327	975 334
Intérêts à échoir sur contrats actifs	26 432 675	24 212 771
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	-	2 400 000
Engagements sur titres	-	-
Emprunts obtenues non encore encaissés	-	2 400 000

VI. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTE CLOTURE

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 06 Mars 2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VII. NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de la « BEST LEASE » arrêtés au 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

1. Convention avec AL BARAKA BANK

La société « Best Lease » a procédé, en 2012, à la révision de la convention de financement en certificats de leasing auprès de « Al Baraka Bank » conclue initialement, le 12 Octobre 2011, par deux nouvelles conventions qui se présente comme suit :

- Une convention conclue le 29 Octobre 2012, pour 50 Millions de Dinars, sur cinq ans à partir de la date de signature ;
- Une convention conclue le 24 Octobre 2012, pour 20 Millions de Dinars, à titre exceptionnel, sur une année non renouvelable à partir de la date de signature.

L'encours des certificats de leasing au 31 décembre 2013 s'élève à 49 900 Mille Dinars.

2. Convention avec société EL IBHAR

La société « BEST LEASE » a avancé à la société « EL IBHAR » une somme de 157 Mille Dinars au titre de l'acquisition d'un terrain auprès de la société « SPLT ». Toutefois, la société « BEST LEASE » a récupéré ce montant le 17 Septembre 2012.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « BEST LEASE », arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la société « BEST LEASE » au 31 Décembre 2013. Ces états financiers ci-joints, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2013, font apparaitre un total net de bilan de 151 193 330 Dinars et des capitaux propres d'un montant de 45 235 262 Dinars y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 pour un montant de 3 210 028 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BEST LEASE » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- Comme décrit au niveau de la note aux états financiers n °2.2.7, la société « BEST LEASE » a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 2 ans pour la couverture du risque net. A la suite de ce changement, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés à la baisse à hauteur de 508 Mille Dinars. Ces provisions additionnelles ont été imputées sur la réserve pour risques de financements constituée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2011.

Les états financiers de l'exercice 2012 n'ont pas été traités pour des besoins de comparabilité.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « BEST LEASE » à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 Mars 2014

P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

P/ C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations relatives aux années antérieures à 2013 autres que les rémunérations des dirigeants :

1. Convention avec AL BARAKA BANK

La société « BEST LEASE » a procédé, en 2012, à la révision de la convention de financement en certificats de leasing auprès de « AL BARAKA BANK » conclue initialement, le 12 Octobre 2011, par deux nouvelles conventions qui se présente comme suit :

- Une convention conclue le 29 Octobre 2012, pour 50 Millions de Dinars, sur cinq ans à partir de la date de signature ;
- Une convention conclue le 24 Octobre 2012, pour 20 Millions de Dinars, à titre exceptionnel, sur une année non renouvelable à partir de la date de signature.

L'encours des certificats de leasing au 31 décembre 2013 s'élève à 49 900 Mille Dinars.

2. Convention avec société EL IBHAR

La société « BEST LEASE » a avancé à la société « EL IBHAR » une somme de 157 Mille Dinars au titre de l'acquisition d'un terrain auprès de la société « SPLT ». Toutefois, la société « BEST LEASE » a récupéré ce montant le 17 Septembre 2012.

B- Rémunérations des dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

a) Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle. L'estimation de la charge des jetons de présence comptabilisée en 2013 s'élève à 1 250DT brut par administrateur.

b) La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 13 Janvier 2009 et en application de la décision du Conseil d'Administration réuni le 01 Décembre 2012 relative à l'augmentation de la rémunération mensuelle du Directeur Général, il a été décidé d'augmenter cette rémunération de 20%. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel brut de 10 976 Dinars, d'une indemnité de carburant mensuelle de 1158 Dinars, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

c) La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par décision du Conseil d'Administration du 26 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel brut de 2 840 DT et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

d) La rémunération des administrateurs membres du comité exécutif, du comité permanent d'audit interne et du comité de financement a été fixée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2012 à l'équivalent de 938 DT brut par membre.

e) Le tableau suivant récapitule les obligations et engagements de la société « BEST LEASE » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Description	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013 (estimation)	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013 (estimation)	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013
Rémunérations et avantages (Bruts)	241 278	95 849	60 043	22 928	40 454	-	137 940	-
Total	241 278	95 849	60 043	22 928	40 454	-	137 940	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciale.

Par ailleurs, votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisé de l'existence d'autres opérations conclues par la société et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés.

Tunis le, 14 Mars 2014

P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

P/ C.M.C-DFK International

Chérif BEN ZINA

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE

CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 18 586 351 DT, un actif net de 18 337 999 DT pour 3 118 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 881,334 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2014, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Le FCP VALEURS QUIETUDE 2014 constitué en date du 30 décembre 2008 pour une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 30 mai 2014.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
<u>Portfeuille-titres</u>			
Actions		5 378 689	5 833 713
Obligations et valeurs assimilées		4 176 110	11 153 905
Titres OPCVM			
	3.1	9 554 799	16 987 618
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 553 858	1 552 900
Disponibilités	3.3	7 477 694	437 484
		9 031 552	1 990 384
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		18 586 351	18 978 002
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	238 631	304 653
Autres créditeurs divers	3.5	9 721	10 189
TOTAL PASSIF		248 352	314 842
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	17 980 770	18 397 687
Sommes capitalisables		357 229	265 473
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		357 229	265 473
ACTIF NET		18 337 999	18 663 160
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 586 351	18 978 002

ETATS DE RESULTATS

COMAPRES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres		465 557	659 496
Dividendes	4.1	76 545	143 540
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	389 012	515 956
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires	4.3	127 865	75 676
<i>Total des revenus des placements</i>		<i>593 422</i>	<i>735 172</i>
Charges de gestion des placements	4.4	<208 664>	<441 882>
Revenu net des placements		384 758	293 290
Autres produits			
Autres charges	4.5	<26 662>	<28 425>
Résultat d'exploitation		358 096	264 865
Régularisation du résultat d'exploitation		<867>	608
Sommes capitalisables de la période		357 229	265 473
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<i>867</i>	<i><608></i>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<i><373 079></i>	<i><772 322></i>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<i><128 532></i>	<i>912 969</i>
<i>Frais de négociation</i>		<i><11 925></i>	<i><12 003></i>
Résultat net de la période		<155 440>	393 509

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013
& 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<155 440>	393 509
Résultat d'exploitation		358 096	264 865
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<373 079>	<772 322>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<128 532>	912 969
Frais de négociation		<11 925>	<12 003>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<169 721>	<226 064>
Souscriptions			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<169 721>	<226 064>
Capital		<175 327>	<227 226>
Régularisation de l'exercice		<797>	<5 896>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<2 530>	<4 840>
droit de sortie		8 933	11 898
<u>Variation de l'actif net</u>		<325 161>	167 445
<u>Actif net</u>			
En début de période		18 663 160	18 495 715
En fin de période		18 337 999	18 663 160
<u>Nombre de parts</u>			
En début de période		3 148	3 188
En fin de période		3 118	3 148
<u>Valeur liquidative</u>		5 881,334	5 928,577
<u>Taux de rendement</u>		-0,80%	2,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 30 décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	46 314	313 052	266 306	1,43%
AMEN BANK	2 420	75 678	74 362	0,40%
AMEN BANK NG 2013	260	8 131	7 699	0,04%
ASSAD	109 870	897 855	765 904	4,12%
ASSURANCES SALIM	4 300	132 551	98 900	0,53%
ATTIJARI LEASING	4 000	175 790	99 960	0,54%
CITY CARS	35 484	388 550	388 372	2,09%
ELECTROSTAR	38 897	644 275	377 145	2,03%
G.I.F	47 530	236 963	196 917	1,06%
LAND`OR	6 900	60 735	50 867	0,27%
MAGASIN GENERAL	8 955	163 084	260 868	1,40%
ONE TECH HOLDING	153 039	1 010 661	992 152	5,34%
SERVICOM	4 500	95 775	100 350	0,54%
SIMPAR	9 154	538 085	566 202	3,05%
SOMOCER	72 269	210 607	197 945	1,07%
SYPHAX AIRLINES	105 775	1 025 492	892 740	4,80%
TUNISIE LEASING	2 000	47 424	42 000	0,23%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		6 024 708	5 378 689	28,94%
 <u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
 Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	5 000	3 467 000	4 176 110	22,47%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		3 467 000	4 176 110	22,47%
Total Bons de trésors		3 467 000	4 176 110	22,47%
Total		9 491 708	9 554 799	51,41%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Actions	<u>Coût d'acquisition</u>
	6 830 639
	6 830 639

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	6 779 263		6 821 020	41 757
Bons du trésor assimilables	4 052 380	33 770	3 940 729	<145 421>
BTZC	2 655 282	529 941	3 160 355	<24 868>
TOTAL	13 486 925	563 711	13 922 104	<128 532>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie postcomptés</u>				
TUNISIE LEASING au 30/04/2014	1 500 000	1 500 000	1 553 858	8,36%
Total billets de trésorerie	1 500 000	1 500 000	1 553 858	8,36%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	6 500 000	
Vente titres à encaisser	12 610	
Achat titres à régler	<1 703 >	
Amen Bank Pasteur	959 847	437 484
Intérêts courus sur dépôt à vue	8 675	
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	< 1 735 >	
	<u>7 477 694</u>	<u>437 484</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de performance à payer	171 351	235 230
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	64 499	66 573
Rémunération du dépositaire à payer	2 781	2 850
	<u>238 631</u>	<u>304 653</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 724	8 140
Redevance CMF	1 582	1 613
Retenue à la source à payer	415	436
	<u>9 721</u>	<u>10 189</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Capital au 1^{er} janvier 2013	
En Nominal	18 397 687
Nombre de part	3 148
Nombre de porteurs de parts	218
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	
Nombre de parts	
Nombre de porteurs de parts	
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	175 327
Nombre de parts	30
Nombre de porteurs de parts	6
Autres mouvements	
Frais de négociation	<11 925 >
Différences d'estimation (+/-)	<373 079 >
Plus ou moins-value réalisée	<128 532 >
Droit de sortie	8 933
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	70
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	265 473
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<2 530 >
Capital au 31 décembre 2013	17 980 770
Nombre de parts	3 118
Nombre de porteurs de parts	212
Taux de rendement	<0,80>%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que les sommes capitalisables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 18 337 999 DT détaillées comme suit:

* Capital au 31 décembre 2013: 17 980 770 DT ;

* Résultat de l'exercice : 357 229 DT.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende STAR	19 399	16 470
Dividende SIMPAR	13 731	10 607
Dividende SFBT	11 289	35 864
Dividende SOMOCER	8 280	6 000
Dividende TUNISIE LEASING	6 693	-
Dividende GIF	6 489	537
Dividende ATTIJARI LEASING	4 800	3 000
Dividende Assurance Salim	3 654	-
Dividende AMEN BANK	2 210	3 913
Dividende ARTES	-	23 620
Dividende SOTUVER	-	13 492
Dividende TPR	-	11 000
Dividende POULINA GH	-	9 686
Dividende BT	-	8 271
Dividende SNMVT	-	1 080
Dividende SIMPAR NG	-	-
	<u>76 545</u>	<u>143 540</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur BTZC	291 768	284 899
Intérêts sur BTA	97 244	231 057
	<u>389 012</u>	<u>515 956</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêt sur Billets de trésorerie post compté	69 959	70 150
Intérêt sur dépôt à vue	45 686	-
Autres	12 220	5 526
	<u>127 865</u>	<u>75 676</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	261 366	264 209
Commission de performance	<63 879 >	166 306
Rémunération du dépositaire	11 177	11 367
	<u>208 664</u>	<u>441 882</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	18 945	19 268
Honoraires du commissaire aux comptes	7 544	9 032
Autres frais	173	125
	<u>26 662</u>	<u>28 425</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	190,321	233,536	198,167	199,899
Charges de gestion des placements	<66,922>	<140,369>	<67,836>	<113,350>
Revenus net des placements	123,399	93,167	130,331	86,549
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	<8,551>	<9,030>	<7,895>	<7,807>
Résultat d'exploitation (1)	114,848	84,137	122,436	78,742
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,278>	0,193	<1,420>	<0,408>
Sommes capitalisables de l'exercice	114,57	84,330	121,016	78,334
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<119,653>	<245,337>	<216,286>	232,796
Frais de négociation	<3,825>	<3,813>	<1,768>	<3,314>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<41,223>	290,016	62,461	287,214
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<164,701>	40,866	<155,593>	516,696
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<49,853>	125,003	<33, 157>	595,030
Droit de sortie	2,865	3,780	4,256	4,193
Résultat non distribuable	<161,836>	44,646	<151,337>	520,889
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,023	<2,066>	4,041	<4,217>
Sommes non distribuables	<161,813>	42,580	<147,296>	516,672
Valeur liquidative	5 881,334	5 928,577	5 801,667	5 827,947

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net	1,14%	2,37%	1,17%	1,94%
Autres charges / actif net	0,15%	0,15%	0,14%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	1,95%	1,42%	2,09%	1,34%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 25% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2014. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 18 mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 166.689, un actif net de D : 162.766 et un déficit de D : 18.584 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 17 Février 2014

Le Commissaire aux Comptes :
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>163 490</u>	<u>251 180</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		145 821	233 503
Obligations et valeurs assimilées		17 669	17 677
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 199</u>	<u>635</u>
Disponibilités		3 199	635
TOTAL ACTIF		<u>166 689</u>	<u>251 815</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	1 221	1068*
Autres créditeurs divers	6	2 702	2399*
TOTAL PASSIF		<u>3 923</u>	<u>3 467</u>
ACTIF NET			
Capital	10	158 549	246 292
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		-	1
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 217	2 055
ACTIF NET		<u>162 766</u>	<u>248 348</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>166 689</u>	<u>251 815</u>

* Retraitées pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la rémunération du commissaire aux comptes du poste opérateurs

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	7	9 865	6 915
Dividendes		8 927	5 974
Revenus des obligations et valeurs assimilées		938	941
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 865	6 915
Charges de gestion des placements	8	(1 892)	(2 483)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 973	4 432
Autres charges	9	(2 384)	(2 376)
Autres produits		45	94
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 634	2 150
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 417)	(95)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 217	2 055
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 417	95
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 314)	(34 729)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(19 529)	20 498
Frais de négociation		(375)	(209)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(18 584)	(12 290)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET						
(Montants exprimés en dinars)						
					<i>Année</i>	<i>Année</i>
					2013	2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					(18 584)	(12 290)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION						
Résultat d'exploitation					5 634	2 150
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres					(4 314)	(34 729)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres					(19 529)	20 498
Frais de négociation de titres					(375)	(209)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					(2 056)	(1 484)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					(64 942)	(11 364)
Souscriptions						
- Capital					-	-
- Régularisation des sommes non distribuables					-	-
- Régularisation des sommes distribuables					-	-
Rachats						
- Capital					(69 864)	(10 561)
- Régularisation des sommes non distribuables					6 339	(708)
- Régularisation des sommes distribuables					(1 417)	(95)
VARIATION DEL'ACTIF NET					(85 582)	(25 138)
ACTIF NET						
En début de période					248 348	273 486
En fin de période					162 766	248 348
NOMBRE DE PARTS						
En début de période					2 228	2 318
En fin de période					1 596	2 228
VALEUR LIQUIDATIVE					101,984	111,467
TAUX DE RENDEMENT					(7,68%)	(4,98%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 février 2008 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 163.490 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		187 840	145 821	89,59%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		187 840	145 821	89,59%
ARTES	1 594	11 999	10 278	6,31%
ATB	3 250	14 334	13 367	8,21%
ATL	3 350	10 697	8 027	4,93%
BS	900	19 934	14 623	8,98%
BT	1 000	9 374	9 197	5,65%
BTE (ADP)	580	17 091	14 328	8,80%
CARTHAGE CEMENT	4 000	14 650	13 316	8,18%
CIL	625	9 652	8 694	5,34%
CIMENTS DE BIZERTE	300	2 031	1 858	1,14%
EL KIMIA	50	2 006	2 152	1,32%
PGH	232	1 975	1 208	0,74%
SFBT	840	11 428	11 166	6,86%
SITS	1 000	3 891	2 406	1,48%
STB	2 300	30 264	12 006	7,38%
TUNIS RE	1 600	19 076	14 547	8,94%
WIFACK	668	9 438	8 648	5,31%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		17 102	17 669	10,86%
BTA 05/2022	17	17 102	17 669	10,86%
TOTAL		204 942	163 490	100,44%
Pourcentage par rapport à l'Actif				98,08%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	288 318	607	(37 745)	251 180	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	133 102			133 102	
Cessions de l'exercice					
Actions	(216 478)			(216 478)	(19 529)
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			(4 314)	(4 314)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	204 942	607	(42 059)	163 490	(19 529)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.221 contre un solde de D : 1.068 à l'issue de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	112	169
Rémunération du dépositaire	1 109	899
Total	<u>1 221</u>	<u>1 068</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 2.702 contre un solde de D : 2.399 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Rémunération du CMF	62	79
Rémunération du CAC	2 640	2 320
Total	<u>2 702</u>	<u>2 399</u>

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 à D : 9.865 contre D : 6.915 au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

	2013	2012
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 927	5 974
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des BTA	938	941
TOTAL	9 865	6 915

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 à D : 1.892 contre D : 2.483 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	1 682	2 207
Rémunération du dépositaire	210	276
Total	1 892	2 483

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 à D : 2.384 contre D : 2.376 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	2 000	2 000
Rémunération du CMF	210	276
Publicité & publications	151	100
Services bancaires et assimilés	23	-
Total	2 384	2 376

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	246 292
Nombre de parts	2 228
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(69 864)
Nombre de parts rachetées	(632)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 314)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(19 529)
Régularisation des sommes non distribuables	6 339
Frais de négociation	(375)

Capital au 31-12-2013

Montant	158 549
Nombre de parts	1 596
Nombre de copropriétaires	6

Note 11 : Autres informations						
11.1. Données par part et ratios pertinents						
Données par part	2013	2012	2011	2010	2009	
Revenus des placements	6,181	3,104	2,708	2,456	3,488	
Charges de gestion des placements	(1,185)	(1,114)	(0,982)	(0,857)	(1,027)	
Revenus net des placements	4,996	1,989	1,726	1,599	2,461	
Autres charges	(1,494)	(1,066)	(1,059)	(1,482)	(1,323)	
Autres produits	0,028	0,042	0,017	-	-	
Résultat d'exploitation (1)	3,530	0,965	0,685	0,117	1,138	
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,888)	(0,043)	(0,044)	0,825	0,055	
Sommes distribuables de l'exercice	2,642	0,922	0,641	0,943	1,193	
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(2,703)	(15,588)	(7,538)	0,138	21,973	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12,236)	9,200	0,089	4,100	1,305	
Frais de négociation	(0,235)	(0,094)	(0,049)	(0,117)	(0,162)	
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(15,174)	(6,481)	(7,497)	4,121	23,116	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(11,644)	(5,516)	(6,813)	4,238	24,254	
Résultat non distribuable de l'exercice	(15,174)	(6,481)	(7,497)	4,121	23,116	
Régularisation du résultat non distribuable	3,972	(0,318)	(4,012)	5,981	0,038	
Sommes non distribuables de l'exercice	(11,202)	(6,799)	(11,509)	10,102	23,154	
Distribution de dividendes	0,923	0,640	0,942	1,193	2,081	
Valeur liquidative	101,984	111,467	117,984	129,795	119,943	
Ratios de gestion des placements						
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,11%	0,97%	0,79%	0,69%	0,94%	
Autres charges / actif net moyen	1,40%	0,93%	0,85%	1,19%	1,22%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,48%	0,80%	0,52%	0,75%	1,10%	

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "DELTA EPARGNE FCP" est confiée à la Société "STB MANAGER". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 avril 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes HLB GSA Audit&Advisory représenté par Mr. Ghazi HANTOUS.

BILAN

AU 31/12/2013

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		46 074 721	51 561 731
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	3 053 403	3 266 891
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	43 021 318	48 294 840
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		15 732 576	18 909 340
a-Placements monétaires	3-2	8 628 255	7 990 575
b-Disponibilités	3-3	7 104 321	10 918 765
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		61 807 297	70 471 071
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-4	38 574	98 705
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-5	18 001	10 789
TOTAL PASSIF		56 575	109 494
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-6	59 494 877	68 090 502
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-7	2 255 845	2 271 075
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 418	87
b-Sommes distribuables de la période		2 251 427	2 270 988
ACTIF NET		61 750 722	70 361 577
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		61 807 297	70 471 071

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	2 353 562	2 251 140
a-Dividendes		122 684	145 163
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 230 878	2 105 977
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	796 769	658 515
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 150 331	2 909 656
CH 1-Charges de gestion des placements	3-8	-489 875	-505 949
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 660 456	2 403 706
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	3-9	-80 900	-79 722
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 579 555	2 323 985
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-328 128	-52 996
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 251 427	2 270 988
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		328 128	52 996
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 355	32 050
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		27 860	299 808
_ Frais de négociation		-1 057	-5 730
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 611 713	2 650 113

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31/12/2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	NOTE	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		2 611 713	2 650 113
a-Résultat d'exploitation		2 579 555	2 323 985
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 355	32 050
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		27 860	299 808
d-Frais de négociation de titres		-1 057	-5 730
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-2 149 677	-2 455 356
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		-9 072 890	21 742 216
a-Souscriptions		92 412 439	156 019 591
_ Capital		90 310 302	152 244 202
_ Régularisation des sommes non distribuables		-16 677	235 920
_ Régularisation des sommes distribuables		2 118 814	3 539 469
_ Droits d'entrée		0	0
b-Rachats		-101 485 329	-134 277 375
_ Capital		-98 936 799	-131 080 431
_ Régularisation des sommes non distribuables		15 391	-259 883
_ Régularisation des sommes distribuables		-2 563 921	-2 937 060
_ Droit de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		-8 610 855	21 936 973
<u>AN 4-ACTIF NET</u>			
a- En début de période		70 361 577	48 424 603
b- En fin de période		61 750 722	70 361 577
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a-En début de période		668 288	459 646
b-En fin de période		583 616	668 288
VALEUR LIQUIDATIVE		105,807	105,286
DIVIDENDES PAR ACTION	4	3,398	3,916
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE		3,72%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2013 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	3 053 403
Obligations	2	34 291 516
Bons de trésor assimilables	3	8 729 802
Total		46 074 721

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
Action SICAV (SICAV BH OBLIGATAIRE)	29 771	3 015 995	3 053 403	4,94%
TOTAL		3 015 995	3 053 403	4,94%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	439 998	458 284	0,74%
AB 2008 TA	5 000	333 333	344 017	0,56%
AB 2008 TAA	3 995	266 335	275 222	0,45%
AB 2008 TB	15 000	1 125 000	1 163 832	1,88%
AB 2009 CA	5 000	366 667	370 739	0,60%
AB 2010	17 800	1 424 000	1 445 389	2,34%
AB 2012B	5 000	450 000	456 284	0,74%
AIL 2009-1	2 500	50 000	52 222	0,08%
AIL 2011-1	5 000	300 000	309 376	0,50%
AIL 2013	10 000	1 000 000	1 032 984	1,67%
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 028 232	1,67%
ATL 2008	5 000	500 000	510 128	0,83%
ATL 2009	10 000	200 000	205 808	0,33%
ATL 2009/3	5 000	200 000	200 024	0,32%
ATL 2010-1	21 100	844 000	858 078	1,39%
ATL 2011	5 000	500 000	522 056	0,85%
ATL 2011-1	5 000	500 000	522 056	0,85%
ATL 2012-1	20 000	1 600 000	1 646 368	2,67%
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	830 285	1,34%
ATL 2013-2TF	1 500	150 000	151 136	0,24%
ATLESING 010	25 000	1 000 000	1 013 520	1,64%
ATLESING12-1	15 000	1 200 000	1 235 340	2,00%
ATTILEAS2011	5 000	400 000	418 568	0,68%
ATTLEA2012/2	15 000	1 200 000	1 202 316	1,95%
BH 2009	10 000	846 154	846 258	1,37%
BH 2013-1	2 500	250 000	258 272	0,42%
BTE 2011C	7 500	750 000	781 764	1,27%
BTK2012/1B	10 000	857 143	862 703	1,40%
BTK2012/1BB	10 000	857 143	862 703	1,40%

CIL 2008	10 000	1 000 000	1 055 776	1,71%
CIL 2010/2	300	12 000	12 084	0,02%
CIL 2010/2/2	400	16 000	16 111	0,03%
CIL 2012/1	12 500	1 000 000	1 036 430	1,68%
CIL 2012/1AA	7 500	600 000	621 858	1,01%
HL 2010/1	15 000	600 000	613 596	0,99%
HL 2010/2	10 000	400 000	401 720	0,65%
HL 2010/2/2	5 000	200 000	200 860	0,33%
HL 2012/1	15 000	1 200 000	1 216 860	1,97%
HL 2013/1	5 000	500 000	517 316	0,84%
HL 2013/11	4 000	400 000	413 552	0,67%
MEUBLAT 08DD	2 000	120 000	121 789	0,20%
MEUBLATE 08D	2 000	120 000	121 789	0,20%
MEUBLATE08AA	2 000	120 000	121 789	0,20%
MEUBLATEX 08	3 000	180 000	182 683	0,30%
MEUBLATEX08A	6 000	360 000	365 366	0,59%
MEUBLATEX08B	5 000	300 000	304 472	0,49%
MODSING2012	5 000	500 000	522 580	0,85%
MX 2010 TB	10 000	800 000	823 672	1,33%
PANOBOIS2007	5 000	200 000	207 580	0,34%
SIHM 2008TB	3 000	120 000	121 870	0,20%
SIHM 2008TD	5 000	200 000	203 116	0,33%
STM 2007 TB	5 500	110 000	111 597	0,18%
STM 2007 TC	1 000	20 000	20 290	0,03%
STM 2007 TD	5 000	100 000	101 452	0,16%
STM 2007 TE	7 000	140 000	142 033	0,23%
TLG 2009 SUB	7 500	150 000	151 818	0,25%
TLG 2010/2	1 000	40 000	40 212	0,07%
TLG 2010/22	1 000	40 000	40 212	0,07%
TLG 2011-2	5 000	300 000	302 504	0,49%
TLG 2012-1	10 000	800 000	823 400	1,33%
UBCI 2013	2 500	250 000	259 316	0,42%
UIB 2011-2	5 000	428 571	447 191	0,72%
UIB 2012-1A	20 000	2 000 000	2 098 320	3,40%
UNIFAC 2010	11 000	660 000	686 338	1,11%
TOTAL		33 396 344	34 291 516	55,53%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 131 684	3,45%
BTA101018	800	786 640	795 440	1,29%
BTA110319B	1 980	1 900 800	1 971 451	3,19%
BTZ111016	677	363 549	522 830	0,85%
BTZ111016AB	369	265 459	365 535	0,59%
BTZ111016AC	68	48 919	67 365	0,11%
BTZ111016AD	72	51 797	71 332	0,12%
BTZ111016AE	75	53 955	74 308	0,12%
BTZ111016AF	45	32 373	44 646	0,07%
BTZ111016AG	40	29 968	40 898	0,07%
BTZ111016AH	50	36 340	50 008	0,08%
BTZ111016AI	55	39 974	55 016	0,09%
BTZ111016AJ	58	42 154	58 021	0,09%
BTZ111016AK	60	43 608	60 027	0,10%
BTZ111016AL	62	45 062	62 031	0,10%
BTZ111016AM	153	111 690	153 908	0,25%
BTZ111016AN	140	102 200	140 839	0,23%
BTZ111016AO	446	315 813	440 170	0,71%
BTZ111016C	375	269 775	372 189	0,60%
BTZ111016D	408	293 515	404 985	0,66%
BTZ111016E	50	36 340	50 106	0,08%
BTZ111016F	55	39 974	55 123	0,09%
BTZ111016G	60	43 608	60 139	0,10%
BTZ111016H	62	45 062	62 150	0,10%
BTZ111016I	65	47 242	65 161	0,11%
BTZ111016J	550	401 500	554 440	0,90%
TOTAL		7 507 317	8 729 802	14,14%

➤ **Acquisitions**

1- OBLIGATIONS

	Quantité	Coût total
MODSING2012	5000	500 000
ATL 2013-1TF	8 000	800 000
AB 2010	800	69 334
ATL 2010-1	900	54 000
HL 2013/1	5 000	500 000
HL 2013/11	4000	400 000
UBCI 2013	2 500	250 000
AIL 2013	10 000	1 000 000
BH 2013-1	2 500	250 000
AB 2008 TAA	3 995	266 335
MEUBLAT 08DD	2 000	160 000
MEUBLATE08AA	2 000	160 000
CIL 2010/2	300	18 000
TLG 2010/22	1 000	60 000
ATL 2013-2TF	1 500	150 000

2- OPCVM

Intitulé	Quantité	Coût total
AMEN PREMIERE SICAV	67	6 815
AMEN PREMIERE SICAV	22 515	2 299 570
AMEN PREMIERE SICAV	99 999	10 231 498
AMEN PREMIERE SICAV	46 606	4 768 539
SICAV BH OBLIGATAIRE	1 146	114 779
AMEN PREMIERE SICAV	409	42 151

(3) BTA

Intitulé	Quantité	Coût total
BTA101018	800	786 640

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

1-OPCVM

Intitulé	Quantité	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
AMEN PREMIERE SICAV	300	31 102	30 521	-582
AMEN PREMIERE SICAV	1 000	102 262	102 261	-1
AMEN PREMIERE SICAV	1 956	200 025	200 062	37
AMEN PREMIERE SICAV	4 888	500 087	500 121	34
AMEN PREMIERE SICAV	4 887	499 985	500 062	78
AMEN PREMIERE SICAV	19 546	1 999 734	2 000 044	311
AMEN PREMIERE SICAV	73 282	7 497 416	7 499 900	2 484
AMEN PREMIERE SICAV	10 262	1 049 896	1 050 244	348
AMEN PREMIERE SICAV	48 890	5 001 892	5 003 549	1 657
AMEN PREMIERE SICAV	4 000	409 236	411 896	2 660
AMEN PREMIERE SICAV	2 030	207 687	209 418	1 731
AMEN PREMIERE SICAV	818	83 996	84 713	717
SICAV BH OBLIGATAIRE	976	98 875	100 101	1 226

2-Obligations

Intitulé	Quantité	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
ATL 2010-2	5 000	500 000	500 000	0
ATB 2007/1	15 000	1 050 000	1 050 000	0

3-BTA

Intitulé	Quantité	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
BTA110319B	1 000	960 000	977 000	17 000
BTA090714825	800	816 240	816 400	160

Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2013 de détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
AB 2006 BIS	110 000
AB 2008 TA	33 335
AB 2008 TB	75 000
AB 2009 CA	33 350
AB 2010	118 666
AB 2012B	50 000
AIL 2008	120 000
AIL 2009-1	50 000
AIL 2011-1	100 000
ATB 2007/1	75 000
ATL 2006/1	110 000

ATL 2009	200 000
ATL 2009-3	100 000
ATL 2010-1	422 000
ATL 2012-1	400 000
ATLESING 010	500 000
ATLESING12-1	300 000
ATTILEAS2011	100 000
ATTLEA2012/2	300 000
BH 2009	76 923
BTK2012/1B	142 850
BTK2012/1BB	142 850
CIL 2007/1	300 000
CIL 2007/2	200 000
CIL 2008/1	40 800
CIL 2010/2	6 000
CIL 2010/2/2	8 000
CIL 2012/1	250 000
CIL 2012/1AA	150 000
HL 2008/1	100 000
HL 2010/1	300 000
HL 2010/2	200 000
HL 2010/2/2	100 000
HL 2012/1	300 000
MEUBLAT 08DD	40 000
MEUBLATE 08D	40 000
MEUBLATE08AA	40 000
MEUBLATEX 08	60 000
MEUBLATEX08A	120 000
MEUBLATEX08B	100 000
MP 2005 T/A	20 000
MP 2005 T/B	20 000
MX 2010 TB	200 000
PANOBOIS2007	100 000
SIHM 2008TB	60 000
SIHM 2008TD	100 000
STM 2007 TB	110 000
STM 2007 TC	20 000
STM 2007 TD	100 000
STM 2007 TE	140 000
TLG 2008-2	40 880
TLG 2009 SUB	150 000
TLG 2010/2	20 000
TLG 2010/22	20 000
TLG 2011-2	100 000
TLG 2012-1	200 000
UIB 2011-2	71 475
UNIFAC 2010	220 000

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Dividendes	122 684	145 163
Revenus des obligations	1 775 787	1 655 056
Revenus des BTA	455 091	450 921
TOTAL	2 353 562	2 251 140

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 8 628 255 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date de souscription	Date d'échéance	Emetteur	Avaliseur	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Intérêts précomptés	En % de l'actif net
BIT	03/11/2013	01/02/2014	UNIFACTORING	-	500 000	492 773	497 481	7 227	0,81%
BIT	05/11/2013	03/02/2014	AMS	-	850 000	837 124	845 222	12 876	1,37%
BIT	12/07/2013	08/01/2014	UNIFACTORING	-	1 500 000	1 458 078	1 498 313	41 922	2,43%
BIT	10/12/2013	10/03/2014	AMS	-	850 000	837 075	840 189	12 925	1,36%
BIT	13/11/2013	11/02/2014	UNIFACTORING	-	1 000 000	985 546	993 350	14 454	1,61%
BIT	15/11/2013	13/02/2014	ATTIJARI LEASING	-	1 000 000	984 968	992 747	15 032	1,61%
BIT	21/11/2013	20/01/2014	AURES AUTO	AMEN BANK	1 000 000	990 175	996 863	9 825	1,61%
BIT	24/12/2013	24/03/2014	ECONOMIC AUTO	STUSID BANK	500 000	492 157	492 841	7 843	0,80%
BIT	29/10/2013	27/04/2014	HANNIBAL LEASE	-	1 000 000	969 897	980 337	30 103	1,59%
CD	15/11/2013	03/05/2014	AMEN BANK	-	500 000	486 735	490 912	13 265	0,79%
TOTAL					8 700 000	8 534 528	8 628 255	165 472	13,97%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Placement en compte courant à terme	335 613	167 101
Billets de trésorerie	339 302	355 558
Certificat de dépôt	30 350	76 280
Compte Rémunéré	91 504	59 576
TOTAL	796 769	658 515

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 7 104 321 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	6 850 000	7 026 270	11,38%
Avoirs en banque		78 051	0,13%
TOTAL	6 850 000	7 104 321	11,50%

- (i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur au 31/12/2013	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/01/2014	204 932	6,2
PLACT	AMEN BANK	02/02/2014	359 293	3,66
PLACT	AMEN BANK	04/01/2014	1 059 354	3,73
PLACT	AMEN BANK	04/03/2014	1 004 143	6,75
PLACT	AMEN BANK	05/03/2014	501 997	6,75
PLACT	AMEN BANK	16/03/2014	423 408	4,07
PLACT	AMEN BANK	24/03/2014	202 685	6,25
PLACT	AMEN BANK	27/05/2014	1 507 831	6,91
PLACT	AMEN BANK	27/05/2014	301 566	6,91
PLACT	AMEN BANK	30/03/2014	400 128	7,3
PLACT	AMEN BANK	30/04/2014	1 060 933	4,55
TOTAL			7 026 270	

3.4 Opérateurs Créditeurs :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Gestionnaire	38 574	98 705
TOTAL	38 574	98 705

3.5 Autres Crédeurs Divers :

Les autres crédeurs divers se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Retenue à la source	2 748	3 262
Charges et produits en attente de régularisation	-1 629	-5 399
Redevance CMF	16 882	12 926
TOTAL	18 001	10 789

3.6 Capital :

Capital au 31/12/2012	68 090 502
Souscriptions	90 310 302
Rachats	-98 936 799
Frais de négociation	-1 057
VDE / titres OPCVM	37 408
+/- V réalisée emprunts société	-1 586
+/- V réalisée sur Titre Etat	17 160
+/- V réalisée sur titres OPCVM	12 286
+/- V report/titres OPCVM	-32 054
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-16 677
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	15 391
Capital au 31/12/2013	59 494 877

La variation de l'Actif net de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à - 8 610 855 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2013 est de 583 616 contre 668 288 au 31/12/2012.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31/12/2012	1 013
Nombre d'actionnaires entrants	815
Nombre d'actionnaires sortants	-817
Nombre d'actionnaires au 31/12/2013	1 011

3.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2013 s'élèvent à 2 255 845 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 418	87
Résultat d'exploitation	2 579 555	2 323 985
Régularisation du résultat d'exploitation	-328 128	-52 996
Total	2 255 845	2 271 075

3.8 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% de l'actif annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire AMEN INVEST.

Désignation	Période Du 1/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 1/01/2012 au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	489 875	505 949
TOTAL	489 875	505 949

3.9 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Redevance du CMF	69 982	72 279
Services bancaires et assimilés	2 598	885
TCL	5 120	6 558
Jetons de présence	3 200	0
TOTAL	80 900	79 722

4. Données par action et ratios pertinents :

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	4,033	3,369	4,347	3,288
Revenus des placements monétaires	1,365	0,985	0,741	0,896
Total des revenus de placements	5,398	4,354	5,088	4,184
Charges de gestion des placements	-0,839	-0,757	-0,777	-0,681
Revenus Nets des placements	4,559	3,597	4,311	3,503
Autres charges	-0,139	-0,119	-0,123	-0,107
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,42	3,478	4,188	3,396
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,562	-0,079	-0,272	0,344
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,858	3,398	3,916	3,74
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,562	0,079	0,272	-0,344
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,009	0,048	-0,004	-0,011
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,048	0,449	-0,044	0,394
Frais de négociation	-0,002	-0,009	0,006	-0,007
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,475	3,966	4,135	3,773
Résultat non distribuable de l'exercice	0,055	0,488	-0,053	0,376
Régularisation du résultat non distribuable	-0,002	-0,036	0,022	-0,076
Sommes non distribuables de l'exercice	0,053	0,452	-0,031	0,300
Distribution de dividendes	3,398	3,916	3,741	3,991
valeur liquidative	105,807	105,286	105,351	105,208
Ratios de gestion des placements				
charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
autres charges/actif net moyen	0,12%	0,11%	0,11%	0,11%
résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,69%	3,23%	3,77%	3,49%
Nombre d'actions	583 616	668 288	459 646	513 068
Actif net moyen	69 979 186	72 035 215	51 023 739	49 875 026

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ANNUELS-EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de la société «**AMEN TRESOR SICAV** » comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

- 1.** Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

- 2.** Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

- 3.** Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la tenue des comptes des valeurs mobilières a été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 27 /02/2014
Le Commissaire Aux Comptes :

P/ HLB GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Exercice clos le 31 décembre 2013**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

« **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, AMEN BANK perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'« **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de 7 080DT et un maximum de 29 500 DT. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. La charge de gestion supportée au cours de

l'exercice 2013 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à **489 875 DT**. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2013 un solde créditeur de **38 574 DT**.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR.SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2013, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 27 /02/ 2014

**Le Commissaire Aux Comptes :
P/ HLB GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr Hichem CHEKIR et Mr Samir BEN JEMAA.

BILAN AU 30 JUIN 2013

ACTIFS				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Actifs Non Courants				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations Incorporelles	<u>6-1-1</u>	4 286	4 286	4 286
Amortissements		-4 152	-4 169	-4 152
		134	117	134
Immobilisations Corporelles	<u>6-1-2</u>	2 286 646	2 164 194	2 254 931
Amortissements		- 1 277 463	-1 215 748	-1 260 903
		1 009 183	948 446	994 028
Immobilisations Financières	<u>6-1-3</u>	176 814	178 687	177 485
Provisions		-61 398	-48 602	-62 081
		115 416	130 085	115 404
Total des Actifs Immobilisés		1 124 733	1 078 648	1 109 566
Autres Actifs Non Courants	<u>6-1-4</u>	36 082	33 462	29 515
Total des Actifs Non Courants		1 160 815	1 112 110	1 139 081
Actifs Courants				
Stocks	<u>6-1-5</u>	2 441	2 667	3 697
Provisions		-71	-8	-71
		2 370	2 659	3 626
Clients et Comptes Rattachés	<u>6-1-6</u>	224 064	181 355	199 332
Provisions		-119 586	-116 347	-114 855
		104 478	65 008	84 477
Autres Actifs Courants	<u>6-1-7</u>	178 987	203 070	176 176
Placements et Autres Actifs Financiers	<u>6-1-8</u>	8 801	10 275	11 227
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>6-1-9</u>	166 168	115 613	89 515
Total des Actifs Courants		460 804	396 626	365 021
TOTAL DES ACTIFS		1 621 619	1 508 735	1 504 102

BILAN AU 30 JUIN 2013

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Capitaux propres				
Capital Social		106 199	106 199	106 199
Réserves		473 168	473 219	473 427
Autres capitaux propres		10	45	20
Résultats Reportés		-272 922	-148 049	-147 122
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		306 455	431 414	432 524
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-115 701	-71 894	-125 799
Total Capitaux Propres Avant Affectation	<u>6-1-10</u>	190 754	359 520	306 725
Passifs				
Passifs Non Courants				
Emprunts	<u>6-1-11</u>	302 107	315 917	382 405
Provisions	<u>6-1-12</u>	20 068	31 166	34 545
Autres Passifs Non Courants		14 281	17 423	10 309
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		336 456	364 506	427 259
Passifs Courants				
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<u>6-1-13</u>	351 372	217 183	268 203
Autres Passifs Courants	<u>6-1-14</u>	400 234	339 913	303 911
Autres Passifs financiers	<u>6-1-15</u>	342 803	227 613	198 004
TOTAL PASSIFS COURANTS		1 094 409	784 709	770 118
Total des Passifs		1 430 865	1 149 215	1 197 377
Total des Capitaux Propres & Passifs		1 621 619	1 508 735	1 504 102

ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2013

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Produits d'Exploitation				
Revenus	<u>6-2-1</u>	463 326	492 033	1 117 306
Autres Produits d'exploitation	<u>6-2-2</u>	22 651	22 562	47 982
Total des Produits d'Exploitation		485 977	514 595	1 165 288
Charges d'Exploitation				
Achats d'Approvisionnements Consommés	<u>6-2-3</u>	-162 577	-169 207	-381 496
Charges de Personnel	<u>6-2-4</u>	-87 818	-86 878	-181 414
Dotations aux Amortissements et aux Provisions		-55 632	-57 891	-118 763
Redevances Aéronautiques	<u>6-2-5</u>	-152 043	-145 030	-325 675
Assistance fournie aux avions		-82 810	-76 285	-152 923
Loyer avions		-2 578	-937	-6 575
Commissions sur Vente de titres de transport		-9 263	-6 339	-18 071
Autres Charges d'Exploitation	<u>6-2-6</u>	-27 858	-28 971	-89 643
Total des Charges d'Exploitation		-580 579	-571 538	-1 274 560
RESULTAT D'EXPLOITATION		-94 602	-56 943	-109 272
Charges Financières Nettes	<u>6-2-7</u>	-11 325	-11 360	-28 326
Produits des Placements et Autres Produits financiers	<u>6-2-8</u>	1 286	426	9 026
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	<u>6-2-9</u>	27 539	14 844	35 178
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	<u>6-2-10</u>	-38 599	-18 862	-32 405
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-115 701	-71 894	-125 799
Impôt sur les Bénéfices		-	-	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-115 701	-71 894	-125 799
Résultat Net de l'Exercice		-115 701	-71 894	-125 799
Effets des Modifications Comptables		-	-	926
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-115 701	-71 894	-124 873

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2013

RUBRIQUES	NOTES	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
(En milliers de dinars tunisiens)				
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	<u>6-3-1</u>			
Encaissements reçus des clients	<u>6-3-1-1</u>	490 127	506 441	1 114 792
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>6-3-1-2</u>	-394 676	-384 203	-1 029 214
Intérêts payés		-8 200	-8 944	-16 548
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		18 370	-14 123	8 202
Primes d'assurance déboursées		-8 106	-6 635	-10 652
Autres flux affectés à l'exploitation		- 4 990	-11 523	-37 614
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		92 525	81 013	28 966
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	<u>6-3-2</u>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-62 734	-25 500	-60 238
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		11 571	22	23
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0	0
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		0	0	-779
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		1 379	1 572	3 964
Intérêts et Dividendes reçus		558	1 944	9 053
Autres flux liés aux activités d'investissement		-178	-11	-97
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-49 404	-21 973	-48 074
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT				
Dividendes et autres distributions		0	0	0
Encaissements provenant d'emprunts		154 533	142 918	443 843
Remboursements d'emprunts		-121 299	-178 500	-424 610
Flux nets affectés aux activités de financement		33 234	-35 582	19 233
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>6-3-3</u>	298	-1 061	-3 826
VARIATION DE TRESORERIE		76 653	22 397	-3 701
Trésorerie au début de la période		89 515	93 216	93 216
Trésorerie à la fin de la période		166 168	115 613	89 515

Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 30/06/2013

PRODUITS	2013	2012	CHARGES	2013	2012	SOLDES	2013	2012
Ventes de marchandises	-	-	Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	485 977	514 595	Achats d'approvisionnement. Consommés	-162 577	-169 206	Marge Sur Coût Matières	323400	345 389
Marge Commerciale	-	-		-	-		-	-
Marge sur coût matières	323 400	345 388	Autres charges externes	-278 570	-256 753	Valeur Ajoutée Brute	44 830	88 635
Valeur ajoutée brute	44 830	88 635	Total...	-278 570	-256 753		-	-
	-	-	Impôts et Taxes	-549	-832		-	-
	-	-	Charges de Personnel	-87 818	-86 878		-	-
Total	44 830	88 635	Total	-88 367	-87 709	Excédent Brut d'Exploitation	-43 537	926
Excédent brut d'exploitation	-43 537	926	Autres charges ordinaires	-38 599	-18 862			
Autres gains ordinaires	27 539	15 740	Charges financières	-11 325	-11 360			
Produits financiers et des placements	1 286	426	Dots. aux Amortissements et aux Provisions	-55 632	-59 198			
Transferts de charges	4 567	433	Impôts sur les bénéfices	-	-			
Total	-10 145	17 525	Total	-105 556	-89 420	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-115 701	-71 894
Résultat positif des activités ordinaires	-	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-115 701	-71 894		-	-
	-	-		-	-		-	-
Total	-	-	Total	-115 701	-71 894	Résultat Net après. Modification Comptable	-115 701	-71 894

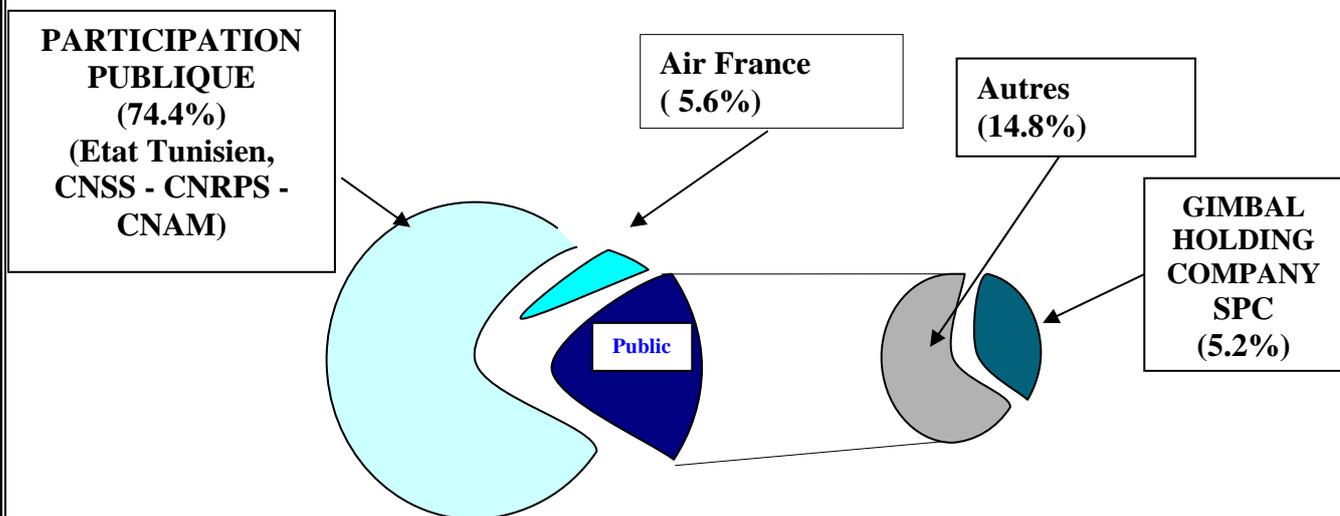
PRESENTATION DE LA SOCIETE

MANAGEMENT

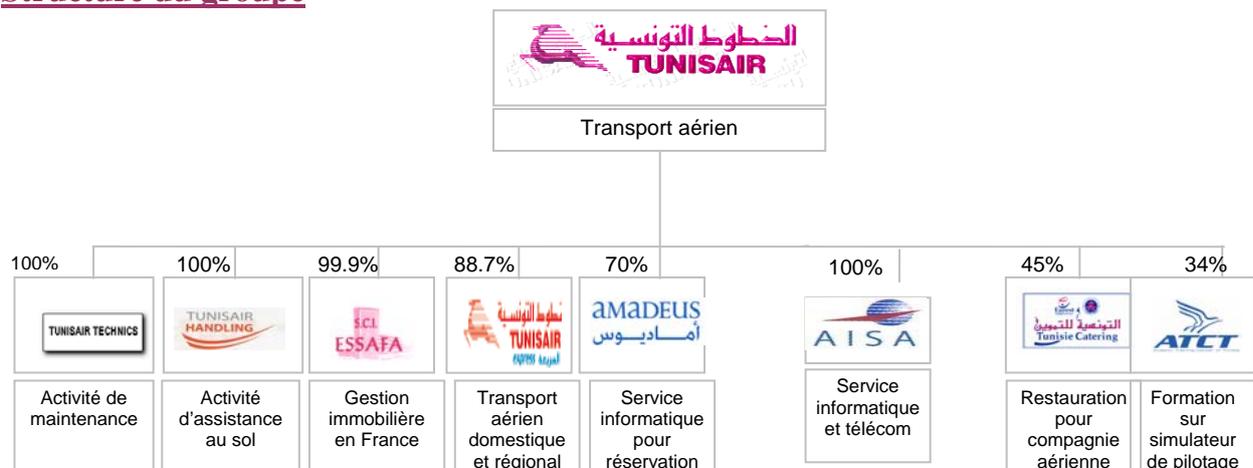
	Du 01/01/2013 au 30/06/2013
Président Directeur Général	RABAH JERAD
Directeur Général Adjoint Commercial	KHALED CHELLY
Directeur Général Adjoint Technique et Opérationnel	CHIHEB BEN AHMED
Secrétaire Général	NEJIA GHARBI

DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

CAPITAL SOCIAL : 106 199 280



Structure du groupe



LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de TUNISAIR compte 37 appareils : 24 Airbus, 12 Boeing et un ATR42 (hors service).

Type d'avion	Nombre	Mode de financement
A320	16	12 en propriété 4 en Leasing Financier
A319	2	En propriété
A319ER	2	1 en Leasing Financier 1 par Emprunt bancaire
A300-600	3	En propriété
B737-500 (Dont deux hors exploitation)	4	En propriété
B737-600	7	1 en Leasing Financier 6 En propriété
B737-700	1	En propriété
A340	1	Emprunt bancaire
ATR 42 (Hors exploitation)	1	En propriété

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le premier semestre 2013 a été marqué par les faits suivants :

3-1 Au niveau de l'exploitation:

- Une baisse de (-6%) des revenus de l'activité de transport passant de 480 MD au premier semestre 2012 à 451 MD au premier semestre 2013. L'activité Charter a été le plus touché avec une baisse de (-36%).
- Une hausse des charges d'exploitation de 2%
- Une hausse des taux des principales devises: (+8%) pour l'euro et (+4.5%) pour le dollar.

3-2 Au niveau de l'investissement:

- ➔ Réception de deux nouveaux A320 respectivement en février et en avril 2013.

3-3 Au niveau Stratégique :

Pour faire face aux difficultés financières datant de la période postrévolutionnaire, dues essentiellement au contexte géopolitique du pays, Tunisair a élaboré son Plan de Redressement, depuis décembre 2012. Ce plan a été partiellement entamé début 2013 et il est, actuellement, en phase de négociation avec les partenaires sociaux dans son volet d'assainissement social qui porte sur la contribution éventuelle de l'Etat pour le financement de l'opération de départ de 1700 agents (retraite anticipée) répartie sur deux années. Le coût estimatif de cette opération est évalué à 52 000 KDT.

D'autres mesures importantes, ayant obtenu l'accord de l'Etat, principal actionnaire de la Compagnie n'ont pas encore été concrétisées mais restent en vigueur dont notamment l'effacement de la dette vis-à-vis de l'OACA jusqu'au 30 juin 2012 qui s'élève à 165 MD pour tous le groupe Tunisair.

D'autre part il est a signaler la création d'une commission de préjudice de carrière au sein de Tunisair selon notes DG 10 du 18/02/2011 et DG 590 du 01/11/2011 portant sur les cas d'emplois supérieures au grade, niveau scolaire et/ou diplôme obtenu avant ou après l'engagement et non pris en considération dans la classification de l'agent, et cas des agents recrutés sous contrat annuel et dont la titularisation n'a pas eu lieu après 04 ans de travail en application de la loi 96. Les dits travaux sont en cours de traitement.

3-4 Autres informations :

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 08 mars 2012, la société « Mauritania Airways » est déclarée en état de cessation de paiement avec effet du 01 janvier 2011 et un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société «Tunisair.SA» a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains de l'administrateur de la liquidation par les voix réglementaires le 02 Décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091 K€**

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs (Participation, prêt, créances et frais personnel PNT) de la société « Mauritania Airways » dans les livres de la société « Tunisair.SA» d'un montant égale à **54 685 KDT** ont été provisionnées à concurrence de **54 604 KDT** au 30 Juin 2013.

L'affaire a été confiée à un cabinet d'avocat et la liquidation est toujours en cours de réalisation à la date de rédaction de ces Notes.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

Les états financiers intermédiaires ont été établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels.

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité. Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail concerne les acquisitions réalisées à partir du 1^{er} janvier 1997.

Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, **par rapport à la date de clôture**, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- ❖ Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.

- ❖ Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.

Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.

- ❖ Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	30/06/2012	31/12/2012
Logiciels	4 153	4 153	4 153
Fonds commercial	101	101	101
Droit au bail	32	32	32
Total brut	4 286	4 286	4 286
Amortissements	-4 152	-4 169	-4 152
Total net	134	117	134

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Terrains	2 843	2 845	2 845
Constructions	23 979	23 879	23 928
Constructions sur sol OACA	25 220	25 220	25 220
Constructions en cours	380	195	346
Matériels de transport aérien et réacteurs (*)	2 000 337	1 795 266	1 876 616
Matériels de transport aérien en cours	121 572	208 137	216 326
Equipement de rechange avionique	52 963	49 738	51 593
Matériels d'exploitation	4 622	3 971	3 971
Equipements de bureau	31 337	31 212	31 273
Matériels de transport roulant	7 233	6 807	6 808
Matériels et outillages	4 556	4 327	4 525
Autres immobilisations corporelles	11 497	12 597	11 481
Autres immobilisations en cours	107	0	0
Total brut	2 286 646	2 164 194	2 254 931
Amortissements	- 1 277 463	-1 215 748	- 1 260 903
Total net	1 009 183	948 446	994 028

* Courant le premier semestre 2013 Tunisair a procédé au retrait de deux Boiengs B737-500 « TS IOG et TS IOH » stockés depuis le 1^{er} janvier 2013 en plus des autres avions hors exploitation, l'avion présidentiel A340 et un ATR42.

Tableau des Immobilisations (exprimé en DT)

LIBELLE	SOLDE DEB. 2013	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 1S 2013	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	2 843 331	0	0	0	2 843 331		2 843 331
CONSTRUCTIONS	49 493 175	153 443	-68 103	0	49 578 515	41 531 589	8 046 926
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	51 593 059	1 370 060	0	0	52 963 119	26 916 634	26 046 485
AVIONS & REACTEURS	0	0	0	0	0	0	0
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 446 111 717	39 925 235	107 301 342	-26 215 461	1 567 122 833	978 795 940	588 326 893
RG	273 340 677	10 183 535	2 748 800	-8 527 053	277 745 959	131 246 953	146 499 006
GV	157 163 646	8 645 533	0	-10 341 444	155 467 735	43 431 038	112 036 697
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	216 326 254	12 547 211	-107 301 342	0	121 572 123		121 572 123
MATERIEL D' EXPLOITATION	3 971 064	651 116	0	0	4 622 181	3 880 498	741 683
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 807 696	425 092	0	0	7 232 788	5 717 144	1 515 644
MATERIEL & OUTILLAGE	4 525 782	30 436	0	0	4 556 218	3 907 578	648 640
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 273 875	62 775	0	0	31 336 650	30 779 165	557 485
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 480 341	56 016	68 103	0	11 604 460	11 256 568	347 892
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 254 930 618	74 050 452	2 748 800	-45 083 958	2 286 645 912	1 277 463 107	1 009 182 805
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 286 503	0	0	0	4 286 503	4 152 837	133 666
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 259 217 121	74 050 452	2 748 800	-45 083 958	2 290 932 415	1 281 615 944	1 009 316 471

Tableau des amortissements (exprimé en DT)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2013	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 1S2013
CONSTRUCTIONS	40 759 812	771 777	0	0	41 531 589
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	24 586 511	2 330 123	0	0	26 916 634
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	981 145 843	23 865 558	0	- 26 215 461	978 795 940
REVISIONS GENERALES	120 919 863	10 220 838	2 748 800	- 2 642 548	131 246 953
GRANDES VISITES	38 787 450	9 988 719	0	- 5 345 131	43 431 038
MATERIEL D' EXPLOITATION	3 771 604	108 894	0	0	3 880 498
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	5 296 740	420 404	0	0	5 717 144
MATERIEL & OUTILLAGE	3 819 948	87 630	0	0	3 907 578
EQUIPEMENT DE BUREAU	30 636 367	142 798	0	0	30 779 165
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 178 622	77 946	0	0	11 256 568
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 152 724	113	0	0	4 152 837
TOTAL	1 265 055 484	48 014 800	2 748 800	- 34 203 140	1 281 615 944

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2013</u>		30/06/2012	31/12/2012
Obligations et bons à long terme	997		997	997
Prêts	19 286		21 426	20 136
Titres de participation	153 816	(1)	153 814	153 816
Autres immobilisations	2 715		2 450	2 536
Total brut	176 814		178 687	177 485
Provision pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-61 398		-48 602	-62 081
Total net	115 416		130 085	115 404

- ✓ (1) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs à l'étranger.

(en dinars)	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		
Société	d'actions	de l'action	d'acquisitions CMP	historiques	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
TUNISAVIA	320 729	10	2,291	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	2 008 162	0	2 008 162
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	24 958 252	20 569 277	24 958 252
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	14 207 819	20 347 015
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	2 500	2 500	2 500
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	4 582 242	3 404 376	4 582 242
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	304 380	539 092	304 380
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	5 000
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	10 000
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	4 000
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	1 000	1 000	1 000
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	3 674	3 674	3 674

SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	15 000
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	47 200
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	600
SODIS	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 982	52 289 025	38 809 538	52 289 025

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (TND)	Provisions		
					<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 519	6 565 519	6 565 519
SITA-BELGE	41	5 €	5 €	389	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 116 227	6 565 519	6 565 519	6 565 519
			TOTAL 1+2	153 816 209	58 854 544	45 375 057	58 854 544

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	30/06/2013		30/06/2012	31/12/2012
Ecart de conversion	33 207		25 706	25 656
Frais de formation	2 875		7 756	3 859
Total	36 082		33 462	29 515

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Stocks consommables catering	1 719	1 680	2 860
Stocks habillement	417	382	479
Autres stocks consommables	305	605	358
Total brut	2 441	2 667	3 697
Provisions	-71	-8	-71
Total net	2 370	2 659	3 626

Le stock dormant d'une valeur de 71MD a été totalement provisionné.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	30/06/2013		30/06/2012	31/12/2012
Clients ordinaires	104 478		64 998	84 477
Clients douteux	119 586	(1)	116 357	114 855
Total brut	224 064		181 355	199 332
Provisions	-119 586		-116 347	-114 855
Total net	104 478		65 008	84 477

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Clients locaux	6 109	6 195	5 891
Administration	10 309	7 943	6 880
Administration étranger en Tunisie	168	90	126
Clients refoulées	1 845	1 714	1 737
Agence de voyage et tours opérateurs	10 495	9 655	10 435
Clients à l'étranger	18 009	18 158	17 332
Compagnie aériennes	52 142	52 093	51 944
Fret	123	123	123
Client en cours d'apurement	20 386	20 386	20 387
Total net	119 586	116 357	114 855

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2013</u>		30/06/2012	31/12/2012
Personnel et comptes rattachés	18 648		17 683	19 336
Etat et collectivités publiques	45 166		95 373	71 843
Débiteurs divers	15 157		14 672	15 293
Divers autres actifs courants	149 030	(1)	126 835	118 718
Total brut	228 001		254 563	225 190
Provisions	-49 014		-51 493	-49 014
Total net	178 987		203 070	176 176

(1) Divers autres actifs courants :

	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Créance Tunisair Technics	84 862	45 670	62 577
Ventes BSP à encaisser	42 431	54 391	33 177
Autres	21 737	26 774	22 964
Total	149 030	126 835	118 718

6.1.8 Placements et autres actifs financiers :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Echéances à court terme sur prêts	7 115	9 489	10 412
Echéances impayées	6 479	2 480	2 480
Intérêts courus à recevoir	1 479	786	815
Total brut	15 073	12 755	13 707
Provision pour dépréciation des prêts	-6 272	-2 480	-2 480
Total net	8 801	10 275	11 227

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Placements à court terme	20 001	20 649	20 001
Effets	21	41	21
Banques	145 807	94 600	69 245
Caisses	339	323	248
Total	166 168	115 613	89 515

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.10 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>30/06/2013</u>		30/06/2012	31/12/2012
Capital social	106 199	(1)	106 199	106 199
Réserve légale	10 620		10 620	10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	462 548	(2)	462 599	462 808
Autres capitaux propres	10	(3)	45	20
Modifications comptables	926		-23 465	926
Résultat reporté	- 273 848		-124 584	- 148 049
Total net	306 455		431 414	432 524
Résultat de l'exercice	-115 701		-71 894	-125 799
Total capitaux propres avant affectation	190 754		359 520	306 725

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	<u>30/06/2013</u>		<u>31/12/2012</u>
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique indirecte)	4 242		4 242
CNAM (participation publique indirecte)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique indirecte)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	<u>30/06/2013</u>
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	9 310
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53761
RESERVE SPECIALE DE REVALUATION	50 886
Total	462 548

(3) les autres capitaux propres se composent des subventions d'investissement.

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2013	Affectation en réserve	affectation du résultat reporté	Variation des aut. capitaux propres	Résultat 1S2013	CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2013
Capital social	106 199					106 199
Réserve légale	10 620					10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	462 808			-260		462 548
Autres capitaux propres	20			-10		10
Modifications comptables	926					926
Résultat reporté	-148 049		-125 799			-273 848
Résultat de l'exercice (2012)	-125 799		125 799		-115 701	-115 701
Total capitaux propres avant affectation	306 725		0	-270	-115 701	190 754

6.1.11 Emprunts :

	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Emprunts financement Airbus	302 107	315 917	382 405

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	7 544	6 597	7 544
Provisions pour redevances OACA	44	44	44
Provisions pour affaires prud'homales	1 740	4 766	4 766
Provisions pour litiges commerciaux	2 239	3 883	3 015
Provisions pour pénalité de retard CNSS	8 501	15 876	19 176
Total	20 068	31 166	34 545

6.1.13 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Fournisseurs locaux d'exploitation	295 778	143 949	227 689
Fournisseurs étrangers d'exploitation	47 782	63 068	23 582
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	- 1 026	-2 614	690
Fournisseurs locaux d'immobilisation	858	428	378
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	5 753	5 984	1 928
Fournisseurs, factures non parvenues	6 752	10 770	18 487
Fournisseurs, retenues de garantie	147	270	121
Fournisseurs, intérêts courus	-64	-64	-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-6 679	-6 679	-6 679
Fournisseurs, provision soldes débiteurs non mouvementés	2 071	2 071	2 071
Total	351 372	217 183	268 203

6.1.14 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>30/06/2013</u>		30/06/2012	31/12/2012
Créditeurs divers	251 649	(1)	180 382	196 689
Titres de transport non encore honorés	116 671	(2)	120 969	69 360
Personnel et comptes rattachés	31 655		25 023	25 618
Etat et collectivités publiques	7 935		3 305	7 911
Actionnaires, dividendes à payer	235		235	235
Divers autres passifs courants	- 7 911		9 999	4 098
Total	400 234		339 913	303 911

(1) Principalement solde OACA de 217 MDT .

(1) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 30 juin 2011 mais non encore utilisés 30 juin 2013.

6.1.15 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	30/06/2012	31/12/2012
Echéances à moins d'un an sur emprunts	340 518	225 091	196 285
Intérêts courus et non échus sur emprunts	2 285	2 522	1 719
Total	342 803	227 613	198 004

NOTES A L'ETAT DE RESULTATS

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	<u>30/06/2013</u>		<u>30/06/2012</u>
Revenus de l'activité de transport	461 579	(1)	490 770
Revenus de l'activité d'assistance aux cies. Aériennes	1 747		1 263
Total	463 326		492 033

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2013</u>		<u>30/06/2012</u>
Transport des passagers et de bagage	451 556	(i)	479 895
Transport du fret et de la poste	10 023		10 875
Total	461 579		490 770

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Revenus activité « régulier et supplémentaire »	352 368	359 570
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	66 525	66 762
Revenus activité « Charter » et frètement	32 663	53 563
Total	451 556	479 895

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	<u>30/06/2013</u>		<u>30/06/2012</u>
Commissions sur ventes des titres de transport	646		299
Produits des comptes de réconciliation	4 790	(1)	7 279
Produits sur émissions des LTA	5 314		5 586
Produits des redevances pour concession VAB	5 778		4 920
Pénalité sur remboursement billets	4 891		3 657
Divers autres produits	1 231		821
Total	22 651		22 562

(1) La rubrique « Produits des comptes de réconciliation » enregistre principalement les billets et les LTA vendus avant 30 juin 2011 n'ayant pas été utilisés au 30 juin 2013.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	30/06/2013	30/06/2012
Carburant avions	145 905	154 019
Approvisionnement catering	13 959	13 056
Autres approvisionnements consommés	2 713	2 132
Total	162 577	169 207

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Personnel au sol	50 340	47 780
Personnel navigant technique	23 630	23 628
Personnel navigant commercial	13 848	15 470
Total	87 818	86 878

6.2.5 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Redevances de survol	40 642	40 873
Redevances d'atterrissage	19 118	16 883
Redevances d'embarquement	57 471	55 871
Diverses autres redevances	34 812	31 403
Total	152 043	145 030

6.2.6 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Assurance des avions	5 219	6 705
Diverses autres charges d'exploitation	22 639	22 266
Total	27 858	28 971

6.2.7 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	6 571	6 888
Charges financières LI.MO.CA	-63	4 052
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	4 478	0
Autres charges financières	339	420
Total	11 325	11 360

6.2.8 Produits des placements et autres produits financiers :

	30/06/2013	30/06/2012
Intérêts des placements à court terme	700	5
Revenus des Emprunts Obligataires	0	0
Intérêts des dépôts bancaires à terme	353	276
Rémunération des comptes bancaires	13	122
Revenus des Prêts à long terme	130	8
Dividendes des entreprises, filiales	0	0
Dividendes des entreprises, non filiales	0	0
Divers autres produits des placements	90	15
Total	1 286	426

6.2.9 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Gains de change	10 888	9 434
Produits nets sur cessions d'immobilisation et autres Gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	12 648	36
Reprises sur amortissements et provisions	3 803	2 513
Produits divers ordinaires LIMOCA	190	2 835
Divers autres gains ordinaires	10	26
Total	27 539	14 844

6.2.10 Perte de change et autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012
Pertes de change	25 950	18 631
Charges diverses ordinaires LIMOCA	162	152
Autres charges diverses ordinaires	12 487	79
Total	38 599	18 862

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Encaissements des clients en Tunisie	116 601	75 963	204 948
Encaissements des clients à l'étranger	137 133	177 183	391 930
Encaissements des Ventes B. S. P	236 393	253 295	517 914
Total net	490 127	506 441	1 114 792

6-3-1-2 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Sommes versées aux fournisseurs	-340 438	-311 863	-831 806
Sommes versées aux au personnel	-54 238	-72 340	-197 408
Total net	-394 676	-384 203	-1 029 214

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Gains de change	4 718	4 597	6 282
Pertes de change	- 4 420	-5 658	-10 108
Total	298	-1 061	-3 826

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	4 015	6 504
Cautions données	2 712	1 991
Total	6 727	8 495

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Garanties bancaires reçues	1 814	383
Cautions reçues	2 932	3 154
Total	4 746	3 537

6.4.3 Caution solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur :

- de sa filiale Tunisair -Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.
- Et de sa filiale AISA et ce, en garantie du remboursement du solde du prêt en CCA vis-à-vis de SITA

Montant de la caution (TND)	Banques	Date	Objet	Reliquats en « principal » (TND)
Tunisair -Express				
6.000.000	BIAT	13/01/2009	ATR 72-500	3.450.000
5.000.000	AMENBANK	13/01/2009	ATR 72-500	2.250.000
6.000.000	BNA	13/01/2009	ATR 72-500	4.054.056
3.000.000	ATB	13/01/2009	ATR 72-500	2.199.999
26.043.794,8 (22.123.509 USD*1,1772)	Caution solidaire (Avec implication du Ministère des Finances)	Date caution TU : 10-03-2008	CRJ900 /BOMBARDIER	3.500.000
AISA				
1.000.000USD Pour 4 échéances de 250.000USD*/	Caution solidaire vis AISA Avenant CCA du 22-11- 2012 avec SITA	*/ VOIR su- dessous les dates des 4 échéances :	CCA« aisa-sita »	250.000 x 3 = 750.000 USD

- * 1ère échéance: le 31/05/2013 pour un montant de 250 000 USD (410250 TND)
- * 2ème échéance: le 12/07/2013 pour un montant de 250 000 USD (420350 TND)
- * 3ème échéance: le 11/10/2013 pour un montant de 250 000 USD (412050 TND)
- * 4ème échéance : le 27/12/2013 pour un montant de 250 000 USD (414000 TND)

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2013

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air
" TUNISAIR SA " - Tunis

OBJET : Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2013.

Messieurs les Actionnaires,

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 septembre 2013 et en application de l'article 21 bis nouveau de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la **Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-S.A"**, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2013.

Ces états financiers qui font apparaître un total net bilan de **1 621 619 KDT**, une situation nette positive de **190 754 KDT** et un résultat déficitaire de **115 701 KDT** ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014 et relèvent de sa responsabilité. Notre responsabilité consiste à exprimer, sur la base de notre examen limité, un avis sur ces états financiers intermédiaires.

- 2- Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

3- Conclusion :

3.1 - Justification de la Rubrique "Clients & Comptes Rattachés"

3.1.1 *Les comptes se rapportant aux recettes commerciales*

L'examen des comptes clients nous a permis de constater que les procédures de contrôle interne adoptées au niveau de la gestion des recettes commerciales présentent des risques rattachés aux multitudes d'intervenants dans le système d'émission des titres de transports, de la facturation et du contrôle des encaissements.

Cette situation ne permet pas de prévenir et de détecter en temps opportun les erreurs et les omissions et a conduit à la persistance des comptes comptables non justifiés.
(**Note complémentaire n°1**).

3.1.2 *Les autres comptes clients et comptes rattachés*

Certains comptes clients totalisant au 30 Juin 2013, un montant de **12 156 KDT** sont actuellement en cours de justification. (**Note complémentaire n°2**).

Certains soldes clients totalement provisionnés pour un montant de **20 386 KDT** demeurent non apurés et non justifiés à la date d'arrêt des états financiers intermédiaires relatifs au premier semestre 2013, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

Nous signalons que l'actualisation des comptes "Clients Etrangers" arrêtés au 30 Juin 2013 n'a pas été effectuée.

L'apurement et la justification de ces soldes clients pourraient avoir un impact sur le résultat de la période et les capitaux propres de la société "**Tunisair S.A**".

3.2 - Projets et Prestations Informatiques

Les prestations informatiques de la société "**Tunisair S.A**" ont été transférés à la filiale "**A.I.S.A**" au cours de l'exercice 2008 suite à la conclusion d'un contrat d'externalisation signé en date du 26 Juin 2008.

L'examen des dispositions de l'avenant n°3 du contrat d'externalisation signé le 24 juillet 2013 avec la société filiale "**A.I.S.A**" non encore approuvé par le Conseil d'Administration de la société "**Tunisair S.A**", nous a permis de relever les anomalies suivantes :

- La société "**Tunisair S.A**" n'a pas constaté parmi ses immobilisations incorporelles les projets informatiques en cours de développement par la société "**A.I.S.A**" ;
- La régularisation des charges réelles relatives aux prestations informatiques fournies au titre des exercices 2011 et 2012, telle que prévue par l'article 1^{er} de l'avenant n°3 du contrat d'externalisation n'a pas été comptabilisée faute d'établissement d'un procès verbal contradictoire entre la société "**A.I.S.A**" et la société "**Tunisair S.A**" pour arrêter les comptes réciproques ;
- Le défaut d'élaboration d'un cahier des charges approprié avant l'engagement de certains projets (ERP, BPR,...).

En attendant la finalisation des travaux de rapprochement, de justification et de validation des factures par les services concernés de la société "**Tunisair S.A**" et de la société "**A.I.S.A**", nous ne pouvons pas estimer l'impact de cette situation sur la valeur des actifs, le résultat de la période et les capitaux propres de la société "**Tunisair S.A**".

3.3 - Traitement Comptable des Redevances Aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société "**Tunisair S.A**" auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus lors des émissions des titres de transport, alors que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société "**Tunisair S.A**" sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment le résultat et les capitaux propres de la société.

3.4 - Avions Hors Stratégie Commerciale

Le matériel de transport aérien de la société "**Tunisair S.A**" comprend deux avions présidentiels hors plan de vol et hors stratégie commerciale : un Boeing B 737-700 acquis en 1999 et un Airbus A340-500 acquis en 2009, ayant respectivement des valeurs comptables nettes de **14 411 KDT** et **208 850 KDT** au 30 juin 2013.

La société "**Tunisair S.A**" a procédé, au cours du premier semestre de l'année 2013, au retrait et à la mise en vente de deux Boeing B737-500 et un ATR42. A l'arrêté des comptes intermédiaires du premier semestre 2013, la valeur comptable nette cumulée de ces avions est de l'ordre de **12 449 KDT**.

La Direction de la société "**Tunisair S.A**" a arrêté un plan de vente actif afin de trouver un éventuel acquéreur à ces appareils, toutefois, à la date de rédaction de ce rapport, ledit plan de vente demeure en cours de concrétisation.

L'absence d'informations sur la juste valeur desdits avions au 30 juin 2013, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations.

3.5- Fonds Social et Comptes Rattachés

Les comptes relatifs au fonds social présentent au 30 juin 2013 un écart de **1 136 KDT** entre les comptes d'actifs et de passifs.

Certains comptes auxiliaires de Prêts présentant un solde débiteur compensé de **6 253 KDT** ainsi que les montants avancés par la société "**Tunisair S.A**" au fonds social pour un montant de l'ordre de **9 070 KDT** n'ont pas été mouvementés depuis 2012 et antérieurs.

Cette situation ne nous permet pas de nous assurer de la fiabilité des comptes rattachés au fonds social.

3.6 - Liquidités & Equivalents de Liquidités

La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 30 juin 2013, un solde total débiteur de **657 KDT** et un solde total créditeur de **623 KDT**, non appuyés par des pièces justificatives probantes (relevés bancaires, attestations de clôture, états de rapprochement,...).

L'examen des états de rapprochements bancaires arrêtés au 30 Juin 2013 a permis de constater l'existence de plusieurs suspens comptables et bancaires relatifs aux exercices 2012 et antérieurs. (**Note complémentaire n°3**).

L'apurement de ces comptes pourrait avoir un impact sur le résultat de la période ainsi que sur les capitaux propres de la société "**Tunisair S.A**".

3.7 - Avis

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de ce qui est indiqué au niveau des conclusions du paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la **Société Tunisienne de l'Air "Tunisair S.A"** arrêtés au 30 Juin 2013 et annexés au présent rapport ne donnent pas une image fidèle, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Paragraphe d'Observations

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

4.1 - Situation avec l'O.A.C.A

L'examen du compte de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports "**O.A.C.A**", nous a permis de relever qu'aucune provision n'a été constatée par la société "**Tunisair S.A**" pour couvrir le risque relatif au retard de paiement des dettes de l'**O.A.C.A** et au respect des conditions tarifaires préférentielles relatives aux concessions octroyées par cette dernière. Notons, que le montant des intérêts de retard estimé par les services de l'**O.A.C.A** au 21 Février 2013 s'élève à un montant de **34 015 KDT**.

Il est à signaler, par ailleurs, que les conventions de concession établies par les sociétés "**Tunisair S.A**" et l'**O.A.C.A** n'ont pas été reconduites.

Toutefois, il convient de préciser que le Conseil Interministériel réuni le 2 Avril 2013 a décidé ce qui suit:

- La prise en charge par l'Etat Tunisien des dettes du groupe **TUNISAIR** envers l'**O.A.C.A** à concurrence de **165 000 KDT**.
- Inviter la société "**Tunisair S.A**" et l'**O.A.C.A** d'entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles actuelles.
- L'établissement d'un projet de décret se rapportant à l'abandon des intérêts de retard prévus par l'article 29 du décret n°1993-1154 du 17 Mai 1993 tel que abrogé par le décret n°2008-101 du 16 janvier 2008 relatif aux redevances d'aéroport et de services de navigations aérienne.

A la date de rédaction de ce rapport ledit décret n'a pas été publié.

4.2 - Filiale "Mauritania Airways"

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 8 mars 2012, la société "**Mauritania Airways**" est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société "**Tunisair.SA**" a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains de l'Administrateur de la liquidation par les voix réglementaires le 2 décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091 K€**

Un rapprochement entre le solde comptable des créances relatives à "**Mauritania Airways**" et le montant déclaré au liquidateur susvisé est actuellement en cours de réalisation par la société "**Tunisair S.A**" afin de s'assurer de la conformité et l'exhaustivité des factures déclarées.

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs (Participation, créances, compte courant et frais personnel PNT) de la société "**Mauritania Airways**", constatés dans les livres de la société "**Tunisair.SA**" pour un montant de **54 685 KDT** ont été provisionnées à concurrence de **54 604 KDT** au 30 Juin 2013.

En attendant le dénouement de l'affaire et la clôture des opérations de liquidation, le risque éventuel encouru par la société "**Tunisair S.A**" ne peut à ce stade être estimé.

4.3- Plan de Redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "**Tunisair S.A**" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ de 1 700 agents (retraite anticipée) réparti sur deux années a été prévu et son coût est estimé à **52 000 KDT**.

Ce plan est en cours de négociation avec le Gouvernement, notamment sur les points relatifs à son mode de financement. Nous ne pouvons ainsi, nous prononcer sur l'impact éventuel de l'application de ce plan sur les résultats et les capitaux propres de la société "**Tunisair S.A**" au 30 Juin 2013.

4.4- Restructuration du Groupe "Tunisair"

Au cours de l'année 2011 un accord a été conclu entre la Direction de la société "**Tunisair S.A**" et l'UGTT prévoyant la réintégration des filiales "**Tunisair Handling**", "**Tunisair Technics**", "**Tunisair Express**" ainsi que l'activité Catering au sein de la société mère et l'application du statut de cette dernière à l'ensemble du personnel du groupe.

Dans ce cadre, il a été décidé en date du 3 Janvier 2013 de mettre en place une commission qui sera chargée de définir les actions et les démarches à entreprendre pour la mise en œuvre de cette restructuration. Le projet d'intégration demeure non concrétisé à la date de rédaction de ce rapport.

4.5- Préjudice de Carrière

Une commission a été désignée pour examiner les cas relatifs aux préjudices de carrière réclamés par les employés de la société "**Tunisair S.A**". Les travaux de ladite commission sont actuellement en cours. L'impact financier résultant de cette opération n'a pas été arrêté de façon définitive.

Tunis, le 31 mars 2014

P/ S.F.C

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Samir BEN JEMAA

Hichem CHEKIR

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2013

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Les comptes se rapportant aux recettes commerciales

1.1 Certains comptes clients et comptes d'attente rattachés aux recettes commerciales n'ont pas fait l'objet d'un suivi régulier et adéquat à la date d'arrêté des états financiers intermédiaires relatifs au premier semestre 2013. Il s'agit principalement des comptes suivants :

Compte	Libellé	Solde au 30.06.2013	
		Débiteurs	Créditeurs
414XXX	VENTE CASH	6 541 KDT	5 912 KDT
468145	VENTE BSP	42 431 KDT	
415XXX	LES VENTES CLIENTS GSA ET REDRESSEMENT	2 277 KDT	1 584 KDT
461249	DIFFERENCES DE CAISSE A L'ETRANGER	1 824 KDT	
468195	TAXES SUSPENSES		1 204 KDT
468196	COMMISSIONS SUSPENS	1 283 KDT	
	DIVERS COMPTES D'ATTENTE RECETTE	8 908 KDT	4 005 KDT

1.2 Certains comptes se rattachant aux activités « Interligne » n'ont pas fait l'objet d'un suivi adéquat à la date d'arrêté de ces états financiers et qui se présentent comme suit:

Compte	Libellé	Solde au 30.06.2013	
		Débiteurs	Créditeurs
402200	FOURNISSEURS - COMPAGNIES AERIENNES	1 025 KDT	
	FACTURES NON PARVENUES COMPAGNIES		
408200	AERIENNES		1 052 KDT
461302	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - PASSAGES	3 865 KDT	
461303	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - CARGO	6 002 KDT	
461304	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - DIVERS	314 KDT	
468193	INWARD BILLING-SUSPENSE		21 KDT
468194	OUTWARD BILLING-SUSPENSE	1 115 KDT	
	TOTAL	12 321 KDT	1 073 KDT

1.3 Certains comptes intitulés "RPA - Recettes Commerciales" demeurent inscrits dans les livres comptables de la société "**Tunisair S.A**", bien que l'application n'est plus exploitée depuis l'installation du logiciel "RAPID" en 2009, et ce pour des montants débiteurs de **2 443 KDT** et créditeurs de **3 298 KDT**.

2. Les autres comptes clients et comptes rattachés

Certains comptes clients totalisant au 30/06/2013 **12 156 KDT** sont en cours de justification. Ces comptes se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30.06.2013
SOCIETE HMILA	2 699 KDT
NOUVELAIR	2 026 KDT
TUNISAIR EXPRESS	3 763 KDT
ALITALIA	1 959 KDT
AIR France	1 709 KDT
Total	12 156 KDT

3. Liquidités & Equivalents de Liquidités

L'examen des états de rapprochements bancaires arrêtés au 30 Juin 2013 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires antérieurs au premier semestre 2013 reproduits au tableau suivant :

	Suspens comptable en KDT		Suspens bancaires en KDT	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Banques locales	3 831	2 868	1 019	1 825
Banques étrangères	512	1 091	221	43
CCP	58	36	5	21
Total	4 401	3 995	1 245	1 889

4. Le rapprochement réciproque avec les comptes des filiales

Aucun procès verbal de rapprochement contradictoire avec les comptes des différentes filiales du groupe " **Tunisair** " n'a été établi au 30 juin 2013. Ce constat ne nous permet pas de nous assurer de la conformité des soldes d'actifs et de passifs réciproques.

5. L'acquisition des titres de la filiale « A.I.S.A »

La société « **A.I.S.A** » est devenue à partir du mois de Novembre 2012 une filiale détenue à 100% par la société « **Tunisair S.A** » et ce suite à l'acquisition de la totalité des actions composant son capital social. Cette transaction a été autorisée par le Conseil d'Administration de la société « **Tunisair S.A** ». Toutefois, les formalités juridiques d'enregistrement et de publication, relatives à cette transaction, n'ont pas encore été accomplies.